

Séance de la soirée du 25 mars 2021

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**
Mme JULIE FORGET, la commissaire
M. PIERRE RENAUD, le commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue 25 mars 2021 à 19 h
Visioconférence

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 25 MARS 2021

MOT DU PRÉSIDENT 1

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DE LA COMMISSION 2

Mme LUCIE MASSÉ 18

Mme NATHALIE DRAPEAU 33

PAUSE

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Mme LUCIE MASSÉ 56

QUESTIONS DE LA COMMISSION 66

MOT DE LA FIN 82

SÉANCE AJOURNÉE AU 30 MARS 2021 À 19 h

SÉANCE DU 25 MARS 2021
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5

LE PRÉSIDENT :

Alors bonsoir, mesdames et messieurs. Bienvenue à la cinquième séance de l'audience publique qui porte sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes.

10

Le registre d'inscription est déjà disponible sur le site web du BAPE, avis à tous ceux et celles qui désirent poser des questions. Vous pouvez également téléphoner au 1-800-463-4732, poste 6. En fait, vous pouvez vous inscrire dès maintenant. La commission prendra les dix premières inscriptions, après quoi, le registre sera fermé. Les gens seront appelés dans l'ordre de leur inscription.

15

Je tiens à vous informer que la commission profitera de la séance de ce soir pour terminer son questionnement sur, entre guillemets, l'économie du déchet, pour bien comprendre pourquoi la solution économique de l'enfouissement demeure attrayante.

20

Après la séance de ce soir, la commission d'enquête poursuivra avec d'autres séances publiques dès mardi soir prochain, et les séances devraient se poursuivre également mercredi et jeudi de la semaine prochaine.

25

Dès le 13 avril, la commission tiendra, comme elle s'était engagée à le faire, des ateliers d'échanges et de réflexion. En organisant ces ateliers, la commission d'enquête a voulu donner aux groupes, aux organismes et aux organisations, dont la gestion des matières résiduelles se situe au coeur de leurs activités, l'opportunité d'échanger sur des enjeux, des orientations ou des pistes émergentes qui leur seront présentés par la commission sous forme d'énoncés, de questions ou sous d'autres formes.

30

Donc, sans plus tarder, s'il n'y a pas d'inscription... – Est-ce qu'il y a des inscriptions madame? – Puisqu'il n'y a pas d'inscription, je cède la parole à ma collègue, madame Forget, pour amorcer le questionnement relatif à l'économie du déchet.

35

PÉRIODE DE QUESTIONS

40

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Merci, monsieur Zayed. Donc on était à la fin de notre bloc 2, là, de la consommation au rebut. Il restait la question de la tarification au poids ou la tarification à l'acte, on voulait savoir si c'était des mesures que, justement, si vous avez fait des études d'impact sur ces mesures et à quel point c'est une orientation privilégiée par certains d'entre vous.

45

J'aimerais commencer par monsieur Allaire.

M. MICHEL ALLAIRE :

Actuellement, il y a quand même des... la majorité sont à la porte ou à l'unité d'occupation, donc à l'acte. On parle des collectes, n'est-ce pas, pour l'élimination là? Juste pour résumer la question.

50

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Oui, on parle de la collecte, donc le paiement citoyen à l'acte ou au poids.

55

M. MICHEL ALLAIRE :

Bon. Je sais que la municipalité de Beaconsfield fonctionne au poids. C'est-à-dire que c'est des catégories de poids, ce n'est pas pesé. Il y a eu une... il semblerait, selon les rapports qu'on a déjà vus de la Ville de Beaconsfield, qu'il y aurait une baisse.

60

Est-ce que c'est durable ou pas? Je ne peux pas vous répondre. À la limite, je vous suggérerais de poser la question directement à la Ville de Beaconsfield. Je crois qu'ils seraient bien en mesure et ils se feraient sûrement un plaisir de vous rapporter les résultats de leur changement et l'impact que ça a eu et ses... la collecte des ordures et des autres collectes aussi.

65

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

70

Donc j'en comprends que pour la CMM ou certaines de ses entités, à part Beaconsfield, il n'y a pas eu... cette initiative ne s'est pas poursuivie ailleurs puis ce n'est pas une orientation actuelle de...

75

M. MICHEL ALLAIRE :

Ce n'est pas quelque chose qui est très...

80

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Populaire.

85

M. MICHEL ALLAIRE :

... populaire dans le moment, là, parce que... entre autres, ce qu'on entend comme barrière à l'entrée, c'est tout, c'est le... c'est le côté technologique de la chose et le côté gestion, aussi, de la chose que ça implique, point de vue taxation et variation et tout ce qui est... tout ce que ça entraîne comme manipulation de chiffres et d'efforts à l'interne, au niveau de la Ville.

90

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Donc c'est plus la résistance des gestionnaires de matières résiduelles plutôt que la résistance des citoyens? Ou est-ce que vous savez...

95

M. MICHEL ALLAIRE :

Résistance, ça serait plutôt... je pense que – je ne peux pas présumer pour les autres – c'est surtout de voir qu'est-ce que ça demande comme efforts, entre guillemets, versus ce que ça rapporte en variation de quantité ou sur les résultats.

100

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Merci. — Madame Langlois-Blouin, voulez-vous réagir si vous avez des études ou des analyses d'impact au sujet de la tarification au poids ou à l'acte?

105

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Bien, l'exemple de la Ville de Beaconsfield est l'exemple que j'avais en tête également, parce que RECYC-QUÉBEC, on les a appuyés dans leur transition. Ils ont fait un rapport aussi, qu'on peut absolument partager avec la commission.

110

Puis pour préciser, là, le point de monsieur Allaire sur les... je ne veux pas dire les défis, mais en fait, les besoins qu'on entend, il y avait la notion de technologie, là, notamment, parce que pour pouvoir facturer, basé sur le poids, les puces ou l'information doit être validée, puis les balances embarquées doivent être homologuées par Poids et Mesures Canada. Donc il y a ce volet-là aussi, je sais, qui peut limiter.

115

Et également, comme on le voit dans d'autres secteurs, souvent, c'est s'assurer... les citoyens, quand ils disent : « Je veux réduire mes déchets, mais il faut que j'aie accès à l'autre offre. » Donc qu'est-ce que... pour compléter l'offre, donc, de plus en plus, aussi, les municipalités déploient, comme on l'a mentionné, la collecte des matières organiques. Donc ça va permettre, je pense, de compléter l'offre au niveau des citoyens avec l'optimisation des écocentres aussi, qui est prévue dans la stratégie de valorisation, puis pour lequel il y a du soutien financier de RECYC-QUÉBEC qui va être disponible.

120

125

Je pense que peut-être que d'autres villes vont être rendues à ce type d'initiative là par la suite. Par contre, on le voit de la tarification à l'acte, là, notamment dans le secteur commercial, dans le secteur ICI, que ce soit desservi par le privé ou par les municipalités, c'est plus fréquent que dans le secteur des citoyens.

130

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Est-ce qu'il y a des études à ce niveau-là, à votre connaissance, ou non? Bien, de votre côté?

135 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Je vais vérifier...

140 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Madame... excusez-moi, madame Langlois.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

145 Oui, non, c'est beau. Je vais faire la vérification, mais je pourrai partager qu'est-ce qui est disponible avec la commission.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

150 Puis on a déjà invité Beaconsfield à un de nos ateliers, alors nous aurons... ils pourront compléter.

M. MICHEL ALLAIRE :

155 Il y a aussi... excusez-moi, je vais ajouter : il y a aussi la Ville de Lorraine qui est sur le même principe et qui a observé une baisse des résidus acheminés à l'enfouissement.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

160 Merci beaucoup. — Mon collègue, monsieur Renaud.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

165 J'étais sous l'impression qu'il y en avait plusieurs, même, des projets pilotes là. J'ai vu... je ne me rappelle plus dans quel document, là, mais il n'y a pas eu un projet pilote en... dans Chaudière-Appalaches, en Beauce ou dans une des municipalités en Beauce? J'avais entendu aussi Gatineau.

170 Comme c'était des projets pilotes, j'imagine qu'il y a des rapports qui ont été publiés, je ne
sais pas. Monsieur Trudel, est-ce qu'il y a des... est-ce qu'il y a des choses par rapport à ça qui ont
été... des rapports d'études ou comment ces pilotes-là ont fonctionné, puis s'ils fonctionnent
encore?

175 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Non, Monsieur le commissaire. Pas du côté du Ministère.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

180 Puis du côté de RECYC-QUÉBEC, ces projets pilotes là, est-ce que vous en avez entendu
parler? Est-ce qu'il y a des résultats qui sont sortis de ça là?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

185 Mon collègue, monsieur Vermette, a peut-être... quand vous parlez de la Beauce, il y a un
exemple en tête. J'avoue que, bien honnêtement, je n'ai pas en tête tous les exemples d'initiatives
à l'échelle municipale.

190 Je sais que dans le canton de Potton aussi – avant que mon collègue complète – il y avait
une forme de tarification incitative qui avait été faite où c'était au niveau, si je ne me trompe pas,
des déchets, où c'était un nombre d'étiquettes qui étaient partagées aux citoyens, avec un nombre
limité minimum. Et donc, ça permettait, si les citoyens avaient davantage de sacs qu'ils souhaitaient
mettre au chemin, ils devaient acheter des étiquettes additionnelles.

195 On me dit aussi que la MRC de l'Érable a un projet pilote actuellement qui est financé par
le Fonds canadien des municipalités puis – juste avant de laisser la parole à mon collègue – je
sais également que nous, dans le cadre de l'exercice de révision des plans de gestion des matières
résiduelles, on a un document qui recense des exemples de mesures dont peuvent s'inspirer les
municipalités régionales ou les communautés métropolitaines, et tout le volet tarification incitative
200 fait partie des initiatives qui sont possibles. Et particulièrement, par rapport à ça, il y a un document
d'information qui est en préparation chez nous, là, qui va être rendu public, un peu comme à l'instar
du document sur le droit de regard, qu'on a partagé avec la commission hier.

205 Donc, peut-être, je ne sais pas si mon collègue voulait compléter? C'est l'information que j'aurais pour le moment pour vous.

M. FRANCIS VERMETTE :

210 Oui, bonsoir. Francis Vermette. Juste, écoutez, madame Langlois a déjà dit pas mal des propos que j'avais à ajouter. Dans la Beauce, la MRC de La Nouvelle-Beauce, oui, c'est vrai, ils ont fait un projet pilote. Je ne sais pas s'ils ont... l'ont conclu et ils ont déjà produit un rapport lié à ce projet-là.

215 Et puis, juste peut-être une petite précision, tantôt, pour les balances. Les balances embarquées, je sais qu'il y a quelques années, il y avait un enjeu. C'était un enjeu qu'il n'était pas possible de facturer avec une levée au poids comme ça, parce que quand les balances étaient embarquées sur des camions avec tout ce qui est les vibrations et tout, là, ces balances-là ne pouvaient pas être homologuées et ne pouvaient pas servir à une tarification. Elles pouvaient servir à aller chercher des statistiques sur les poids des conteneurs qui pouvaient... ou des bacs. Puis il semblait qu'au niveau tarification, il y avait un enjeu à ce niveau-là.

220 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

225 Ce que je comprenais par rapport à ça, monsieur Vermette, c'est qu'il y a plusieurs formules là. Comme Beaconsfield, je ne pense pas qu'ils pèsent directement les balances. Je pense que c'est le format du bac qui est tarifé là. Quelqu'un peut avoir un petit bac, un moyen bac ou un grand bac, là, et il va payer plus cher... ce n'est pas une question de poids.

230 Puis il y avait aussi une autre... Madame Langlois parlait des étiquettes, mais j'avais vu aussi, je ne sais pas s'il y a eu des pilotes par rapport à ça, mais le nombre de fois que les citoyens sortent leur bac. Alors par exemple, la collecte se fait 26 fois par année, là, aux deux semaines, puis le... celui qui sort son bac juste 10 fois dans l'année va payer moins cher que celui qui le sort 26 fois. Est-ce que vous connaissez des... Est-ce qu'il y a eu des projets pilotes, des tentatives par rapport à ça? Puis qu'est-ce que ça a donné, surtout, qu'est-ce que ça a donné?

235 **M. FRANCIS VERMETTE :**

Bien, je vous dirais que les projets que je connais, c'est pas mal tous ceux qu'on vient d'énumérer. J'avoue ne pas en connaître d'autres.

240 Au niveau des résultats, écoutez, je sais, pour avoir déjà entendu parler des résultats, on parlait de réductions de 30 % de la quantité de déchets, au moins, là. Je crois que c'était dans le cas de Beaconsfield, si ma mémoire est bonne.

245 Mais je sais que le canton de Potton aussi, qui ont cette pratique-là depuis plusieurs années, et eux, ils sont une collecte en sac et ils ont... ils ont droit à 26 étiquettes par année pour avoir une collecte aux deux semaines. Mais je pense qu'on n'a pas répertorié, si ma mémoire est bonne, là, dans ces cas-là, les résultats de ces études-là. Et on pourrait faire des vérifications de notre côté puis vous revenir si on a de l'information.

250 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Oui, j'apprécierais, si vous avez des données terrain, là, pour qu'on puisse voir qu'est-ce qui fonctionne puis qu'est-ce qui ne fonctionne pas, puis quels sont surtout les inconvénients de tels systèmes? Je vous remercie.

255

M. FRANCIS VERMETTE :

Parfait.

260 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

265 Maintenant, on serait rendu au sujet du transport, donc le coût de transport de la collecte jusqu'au centre de tri. Aussi, les autres thématiques de transport ailleurs, étant donné que ça peut être un coût important. Et ensuite, nous passerons au sujet des centres de tri, le fonctionnement des centres de tri. Alors je laisserais la parole à mon collègue pour les notions de transport, monsieur Renaud.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

270 Oui, en fait, la question, je vais y aller de façon générale là. Madame Langlois, on parlait
tout à l'heure, là, de collecte sélective. Quand vous présentez des données de coût sur la collecte
sélective, là, vous nous en avez présenté dans votre rapport, en annexe 2, le « *Coûts et quantités*
déclarés ». On voit le coût de la collecte sélective. Les données qui sont là, c'est des données qui
incluent – là, je vais vous demander de confirmer – la collecte, le transport et le tri. Est-ce que je
275 me trompe?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

280 C'est exact. Et effectivement, juste pour vous mentionner aussi, outre ce que vous avez
dans le rapport en annexe 2, j'ai transmis à la secrétaire de la commission plus tôt cet après-midi
le tableau résumé, parce que vous posiez des questions, Monsieur le commissaire, sur les coûts
la tonne. Donc on a un tableau résumé.

285 Je vous parlais que, pour le régime de compensation, les municipalités sont divisées par
groupe. Vous allez trouver le coût la tonne moyen et le kilogramme par habitant récupéré, par
groupe, en moyenne et également au total, et vous allez avoir l'info pour chacune des municipalités
aussi, l'information détaillée. Donc c'est plus d'informations que vous aviez dans le rapport
également.

290 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Mais est-ce que vous avez des données qui sont désagrégées? C'est-à-dire, est-ce qu'on
peut identifier les coûts de transport dans les coûts qui sont encourus par les municipalités? Ou si
tout ce que vous avez c'est des données agrégées, le transport n'est pas séparé du reste?

295

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

300 Je laisserais peut-être mon collègue, monsieur Vermette, préciser. Je ne me souviens plus
dans le tableau détaillé par organisme municipal si on distingue collecte, transport, tri,
conditionnement, ou si c'est tous les coûts qui sont inscrits.

M. FRANCIS VERMETTE :

305 Oui, peut-être avec un complément d'information. Dans le tableau, ce n'est pas nécessairement détaillé. On sait... Parce que selon la nature des contrats que les municipalités avec les organismes municipaux vont avoir, il y a des... il faut comprendre qu'il y a grosso modo trois types de contrats là.

310 Les organismes municipaux ont des contrats pour la collecte et le transport. Ils peuvent avoir des contrats pour le tri, le tri au centre de tri, ou avoir des contrats intégrés de collecte, transport, tri, conditionnement. Dans ce dernier cas-là, on n'est pas capable de départager, habituellement ou pas toujours, quelle est la portion liée aux collecte, transport et aux tri, conditionnement.

315 On sait par expérience avec les années que, environ là, puis dans les... si je vais dans les coûts déclarés pour la dernière année, c'est-à-dire de 2019, des coûts d'environ 200 millions de dollars, à peu près 60 % de ces coûts-là sont liés à la collecte et au transport.

320 Donc c'est... la proportion était plus grande il y a quelques années. On parlait plus de 70/30 à peu près, là, que collecte transport. Mais le tri, au cours des dernières années, avec la crise qui a notamment été connue dans les centres de tri puis la hausse des coûts de tri, a amené un peu cette proportion-là à évoluer où on est aujourd'hui, environ à 60/40.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

325 Mais qui inclut collecte et transport, là, le transport lui-même n'est pas séparé.

330 Monsieur Allaire, est-ce que dans... à la CMM, vous êtes en mesure de savoir quel est le coût qui est associé au transport? Alors il y a la collecte, il y a le transport. Alors évidemment, quand on va dans des lieux d'enfouissement qui sont loin des lieux de collecte, comme dans certains cas, là, je peux imaginer dans le coin où j'habite, les déchets font quand même pas mal de kilométrage. Est-ce que vous êtes en, à la CMM...

M. MICHEL ALLAIRE :

335

Vous direz dans quel coin vous habitez, je vous dirais combien. Non, j'ai fait... Ce n'est pas une donnée qu'on collige officiellement, annuellement. Sauf qu'avant le début des audiences, j'ai quand même téléphoné à deux MRC sur la Couronne Sud qui ont... qui ont eu la délégation de compétence de leur municipalité, donc qui gèrent quand même deux bons contrats.

340

Les deux m'ont répondu les mêmes chiffres. On parle d'environ 35... 13,50 \$ par unité d'occupation, par collecte. Donc si on prend, dans les deux cas, ils ont trois collectes : les recyclables, organiques et les ordures. Donc on parle d'à peu près une quarantaine de dollars par année, par unité d'occupation. Je l'ai divisé en semaines, ça fait 76 ¢ par semaine, par habitation.

345

Donc ce n'est pas... dans notre cas, en tout cas, vu – comme on a déjà vu – que les sites sont quand même à proximité immédiate de la région et de la communauté, donc ce n'est des... ce n'est pas un coût qui est vraiment excessif là.

350

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Mais excusez, monsieur Allaire, mais ça, c'est juste la collecte là?

M. MICHEL ALLAIRE :

355

C'est le transport seulement. Ce n'est que le transport. Ce n'est pas la collecte ni le traitement.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

360

Ah, le transport, OK.

M. MICHEL ALLAIRE :

365

Pas la collecte ni le traitement, juste la portion transport. Parce que là, bon, c'est sûr qu'il y a des sites qui sont un peu loin des fois, mais il y a toujours un site transbordement. Après ça, on

regroupe les déchets, on les compresse puis on les met dans un camion de 53 pieds. Mais ça, ça diminue les coûts, là, pour l'amener au site d'enfouissement.

370 Donc le transport, la portion... dans les appels d'offres, ils ont collecte, transport et traitement. Donc la portion, c'est seulement la colonne transport. Donc ce n'est pas un... ce n'est pas vraiment un facteur, là, de... important.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

375 Monsieur Vermette disait tout à l'heure qu'il y avait possiblement des données dans le cas de certaines régions, de certaines municipalités... MRC, je vais dire, là. Est-ce que c'est possible d'avoir des données par rapport à ça, monsieur Vermette?

380 **M. FRANCIS VERMETTE :**

Oui, écoutez, on m'a informé que dans le tableau détaillé qu'on vous a transmis, ces coûts-là sont séparés. Information que j'avais omise il y a quelques minutes.

385 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

OK, puis je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

390 J'aimerais juste ouvrir une parenthèse puisque nous parlons de transport. Je demanderais à madame Schnebelen : vous avez indiqué dans votre rapport que le bruit, dans certaines situations, est un enjeu majeur. Pourriez-vous nous dire exactement... en lien avec le transport, pourriez-vous nous dire exactement ce que vous entendez, et qu'est-ce que ça signifie, qu'est-ce que vous avez fait comme travaux ou comme recherches?

395

Mme MARION SCHNEBELEN :

400 Merci, Monsieur le président. Oui, en effet. Bien, au niveau de la gestion des matières résiduelles, plus spécifiquement le transport par camion de ces matières-là au lieu de traitement

ou au lieu de dépôt définitif a quand même un impact majeur, notamment au niveau des populations exposées. Donc c'est une préoccupation en santé publique qu'on a, et d'autant plus que c'est le bruit peut représenter une portion significative des plaintes associées à un lieu de traitement de matières résiduelles.

405

Donc c'est autant durant la phase de construction que durant l'exploitation qu'on peut voir des effets néfastes de ces activités sur la santé physique. Quand on parle d'impacts du bruit, on parle d'impacts, évidemment, comme de la... les perturbations du sommeil, maladies cardiovasculaires, et cetera. Ça, c'est la santé physique.

410

Mais on voit aussi des effets psychosociaux très importants, le dérangement, ce qu'on appelle évidemment « nuisance ou gêne », et ça peut avoir des impacts aussi majeurs s'il y a des infrastructures plus sensibles autour de ces endroits, comme des écoles, comme des garderies. Donc s'il y a une mixité d'usages avec une zone plus résidentielle et avec certaines infrastructures publiques aux alentours, on peut même voir des effets sur l'apprentissage en milieu scolaire. Donc au niveau de...

415

Et ça, c'est pour le transport, c'est pour le transport particulièrement, mais il y a d'autres sources de bruit qui sont liées à la manipulation sur le site, là, l'entreposage. Tout à l'heure, il y avait un expert, un porte-parole qui parlait du compactage, le déplacement. Il peut y avoir du bruit aussi occasionné par les opérations courantes qui sont nécessaires au bon fonctionnement du site. C'est la même, donc on parle d'ajout de matériaux de recouvrement, les utilisations d'équipement de pompage, de captage. Donc ce sont autant d'éléments générateurs de bruit qui peuvent affecter la qualité de vie et la santé de la population qui vivent à proximité des lieux de traitement des matières résiduelles.

420

425

Ça fait qu'au ministère de la Santé, depuis 2013, on a mis en place un comité interministériel sur le bruit environnemental, qui réunit les partenaires du ministère de l'Environnement, Transport, Affaires municipales et Ressources naturelles, pour travailler justement à une meilleure cohérence gouvernementale dans les approches de gestion en matière de bruit. Le transport est quand même la principale source de bruit environnemental. Et de manière générale, bien, ce qu'on essaie de faire, c'est d'arriver avec des recommandations plus cohérentes.

430

435

Parce qu'actuellement, on travaille au niveau du gouvernement avec la note d'instruction du ministère de l'Environnement, la 98-01, puis on travaille avec la politique sur le bruit routier du MTQ, donc qui imposent des limites à ne pas dépasser, mais qui ne garantissent pas l'absence d'effets néfastes sur la santé et la qualité de vie.

440

Donc en santé publique, ce qu'on recommande beaucoup, c'est l'approche de l'OMS, de l'Organisation mondiale de la santé, de limiter le bruit routier, mesuré à l'extérieur à différentes périodes, que ce soit de jour ou de nuit. Donc c'est ce qu'on essaie d'arrimer au sein de l'appareil gouvernemental pour avoir une approche qui soit beaucoup plus facilitatrice, aussi, lorsqu'on donne des directives à des promoteurs, pour qu'ils sachent un peu sur quel pied danser et quelles normes respecter pour protéger au maximum la santé de la population.

445

LE PRÉSIDENT :

450

Merci, madame. En fait, que ça soit le bruit, que ça soit d'autres types de nuisance, que ça soit des expositions de toutes sortes, ce qui se dégage jusqu'à maintenant des informations que nous avons reçues, principalement par le ministère de l'Environnement que par le représentant de la... le porte-parole de la CMM, c'est que dans 20 ans, il devrait y avoir encore plusieurs centaines de tonnes de résidus – on peut les appeler « ultimes » – qui seront donc dédiés à l'élimination... « destinés » pas « dédiés », destinés à l'élimination. Et donc il pourrait y avoir, dans ce contexte-là, l'aménagement de plusieurs centres d'élimination, que ça soit des incinérateurs, que ça soit des lieux d'enfouissement techniques, que ça soit d'autres types de lieux.

455

460

Et la semaine prochaine, en fait, c'est... je vous dis ça pour que vous puissiez vous préparer, nous allons vouloir examiner avec vous : quelles sont les conditions selon lesquelles une forme de cohabitation pourrait être favorisée? Est-ce que vous avez des lignes directrices qu'il faudrait idéalement appliquer ou pas?

465

En tout cas, je vous laisse là-dessus. On reviendra là-dessus la semaine prochaine, mais au moins, vous avez un peu notre préoccupation à cet effet. Sinon, je cède la parole de nouveau à mon collègue, monsieur Renaud.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

470 Bien, je vais poser la question. Je vais continuer sur le bruit du transport. — Monsieur
Trudel, est-ce que c'est... il y a des exigences au niveau des autorisations de limitation de bruit?
475 Parce que les lieux d'enfouissement techniques génèrent beaucoup de circulation, de camions et,
évidemment, beaucoup de bruit dans le voisinage. Est-ce qu'il y a des exigences intégrées à, si on
veut, les exigences qui sont demandées aux gestionnaires de lieu d'enfouissement technique, qui
se rapportent à cet aspect-là?

M. CLAUDE TRUDEL :

480 La première réponse que je vais vous donner, c'est que dans le cadre de la directive pour
la réalisation d'une étude d'impact, il y a des... il y a une évaluation des nuisances qui peuvent être
causées au niveau des odeurs. Notre spécialiste pour le... Pas les odeurs, excusez-moi, pour le
bruit. Notre spécialiste n'est pas présent avec nous. Si vous nous indiquez... je pense que vous
avez indiqué une question qu'on pourrait lui adresser ou si vous nous indiquez un moment précis
la semaine prochaine où vous allez en parler, je pourrai m'assurer qu'il soit présent pour répondre
à vos questions au sujet du bruit.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

485 Bien, s'il peut être là dans une séance la semaine prochaine, moi, je n'ai pas de problème,
là, je pourrai amener la question. Bien, je peux toujours... c'est la question que je pose
actuellement : est-ce qu'il y en a, des exigences? Et puis la sous-question... bien, c'est pour ça que
490 ça serait peut-être plus pratique que monsieur Hotton soit là. La sous-question c'est : est-ce qu'il y
a des problématiques qui ont été identifiées dans des lieux d'enfouissement? Mais s'il peut être
présent, ça serait peut-être plus facile pour aborder la question.

M. CLAUDE TRUDEL :

495 Oui, tout à fait. Je vais m'assurer qu'il soit présent à une des séances puis je vais indiquer
à la commission à quelle séance il va être présent.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

500

Merci.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

505

Moi, j'aimerais interpellier madame Dussault au sujet du transport, qu'elle nous explique, potentiellement là, la logique des centres de transfert, qui les gère... Ou à moins que monsieur Trudel puisse déjà répondre à ça, là, puis choisissez votre intervenant. Donc on aimerait entendre davantage comment fonctionnent les centres de transfert, c'est quoi la logique, les propriétaires. Évidemment, l'impact sur le coût, là, sur la logique économique des... des déchets au Québec.

510

— Monsieur Trudel?

M. CLAUDE TRUDEL :

515

La réglementation sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, elle régit les centres de transfert pour l'élimination des matières résiduelles. Vous comprendrez que s'il y a des centres de transfert où les matières résiduelles sont dirigées vers une... plutôt une installation de revalorisation, oui, ça peut nécessiter une autorisation préalable, mais il n'y a pas d'exigences réglementaires précises qui s'appliquent à ça.

520

Si je reviens sur ce qui est régi par le règlement, ce sont – comme je vous disais – les centres de transfert pour lesquels il y a transbordement entre les petits camions versus un plus gros camion qui dirige les matières résiduelles vers une installation d'élimination.

525

On a plusieurs catégories. Encore une fois, dans notre rapport qu'on a déposé, on définit très bien les différentes catégories, parce qu'on s'est aperçu que dans certaines plus petites municipalités, des fois, il pouvait y avoir des nécessités d'avoir à transporter des déchets un peu plus loin, donc, et notre centre de transfert de base, que je dirais là, c'est dans un bâtiment, et cetera, et cetera, avec un paquet de choses au niveau des odeurs, et cetera, les limitations sur les localisations aussi.

530

Donc on a prévu une certaine souplesse, là, pour les plus petits centres de transfert, qui permet de faciliter des fois, là, le transport, pour aller éliminer ça justement dans un lieu un peu

535

plus éloigné, mais qui offre quand même certaines protections supplémentaires pour l'environnement. Donc c'est à peu près ce que je peux vous dire au niveau des centres de transfert, nous, là, au Ministère.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

540

Puis en termes de coûts, ce que ça représente sur le coût total d'élimination, est-ce que ça a une importance, là, dans la logique économique, de passer par un centre de transfert ou pas?

M. CLAUDE TRUDEL :

545

Bien, je ne sais pas l'ampleur de l'importance du coût, mais c'est sûr que ça va le diminuer, parce que vous comprendrez qu'au lieu de prendre un petit camion qui fait la collecte à chacune des maisons puis qu'il doit se rendre jusqu'à un lieu d'enfouissement qui est situé beaucoup plus éloigné, on perd ce camion-là pour faire la collecte, tandis que l'autre camion peut...

550

Puis à ma connaissance, là, les centres de transfert les plus importants, on parle de 1 pour 3, autrement dit, il y a trois petits camions de collectes qui peuvent être déversés au centre de transfert, ils vont repartir avec seulement un camion. Fait qu'il y a sûrement une économie à cet effet-là, mais je ne connais pas l'ampleur de l'économie.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

555

Merci. Et au niveau... je retourne un tout petit peu en arrière, là, parce que je voudrais peut-être avoir la réaction du ministère de l'Environnement pour la tarification incitative. Est-ce que c'est des choses qui ont été observées, outre l'accompagnement et l'éducation, est-ce que la tarification incitative, donc de payer au poids ou à l'acte, sont des choses qui ont été analysées au niveau du Ministère pour vraiment inciter à la réduction de résidus ultimes, là, ultimement?

560

M. CLAUDE TRUDEL :

565

On m'a signalé que non.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Non, OK, merci.

570 **LE PRÉSIDENT :**

Bien. — Alors j'appelle maintenant madame Lucie Massé.

Mme LUCIE MASSÉ :

575

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

580

Madame Massé?

Mme LUCIE MASSÉ :

585

Bonsoir, monsieur Zayed.

LE PRÉSIDENT :

Oui, bonsoir, madame.

590

Mme LUCIE MASSÉ :

Alors, est-ce que vous m'entendez... oui, vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

595

Très bien, merci.

Mme LUCIE MASSÉ :

600 Merci à nouveau à votre commission de prendre le temps d'écouter les citoyens avec autant de bienveillance. Lors d'un précédent BAPE, à l'été 2020, le président de la commission avait expliqué que l'acceptabilité sociale était une notion floue et qu'il ne pouvait pas la définir, et que le BAPE réfléchissait encore à ce sujet-là.

605 Alors votre commission recommandera-t-elle une définition claire de l'acceptabilité sociale, comportant des critères, notamment la notion de consentement libre et éclairé des communautés concernées? Voilà ma question.

LE PRÉSIDENT :

610 Merci, madame Massé. — J'aimerais avoir l'avis de madame Schnebelen. Je pense que vous avez une expertise avec vous sur cette question-là spécifiquement?

Mme MARION SCHNEBELEN :

615 Oui, Monsieur le président. Je vais envoyer la question à madame Emmanuelle Bouchard Bastien, qui est avec nous.

LE PRÉSIDENT :

620 Merci.

Mme EMMANUELLE BOUCHARD-BASTIEN :

625 Bonsoir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

630 Oui, bonsoir.

Mme EMMANUELLE BOUCHARD BASTIEN :

Vous m'entendez bien?

635 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, très bien, très bien. Alors est-ce que la communauté scientifique, au sens très large du terme, s'entend sur les grandes lignes d'une définition de l'accessibilité sociale?

640

Mme EMMANUELLE BOUCHARD-BASTIEN :

645 Je vais vous parler selon ma connaissance. Ça fait plusieurs années, en effet, qu'il y a diverses... diverses définitions de l'acceptabilité sociale qu'on retrouve. On a même plusieurs théoriciens québécois, dont même... dans votre équipe du BAPE, vous en avez aussi. Donc il y en a plusieurs qui circulent, alors je peux comprendre que, oui, il y a certains détracteurs qui vont dire que c'est un concept flou, mais dans les faits, je pense qu'on peut s'entendre quand même pour avoir une définition cohérente.

650 Mais je suis d'accord avec madame Massé, il y a énormément de théories et de définitions qui circulent. Même au sein du gouvernement du Québec, les différents ministères ont leur propre définition.

655 Donc je peux comprendre que ça peut porter à confusion. Nous-mêmes, à l'INSPQ, pour le domaine de la santé, nous en avons une, que je vous ai définie lors de notre première séance, qui, à notre sens, est porteuse et se rattache à d'autres définitions existantes et qui permettent, là, justement concrètement d'atteindre une acceptabilité sociale. Donc je peux la répéter pour madame Massé et j'ose espérer qu'elle fera écho, là, selon son expérience.

660 Mais la définition que, nous, on propose en santé publique, c'est vraiment que l'acceptabilité sociale est un processus de participation citoyenne qu'on doit idéalement instaurer en amont d'un projet, donc dans la phase de planification, et garder en santé inerte tout au long du projet. C'est un processus qui va mettre en interaction une pluralité d'acteurs, situés à différentes échelles, et qui, petit à petit, vont négocier des arrangements qui vont devenir légitimes, car ils vont être

665 cohérents avec la vision territoriale des acteurs et également leur vision de développement, qui est
préconisée pour ce secteur en particulier.

Donc on peut comprendre que dans cette définition-là, chaque acteur a un pouvoir sur la
décision, il est impliqué. Donc on est vraiment au-delà de l'information et de la consultation. Et je
670 tiens quand même à préciser qu'en ce moment, dans la procédure d'évaluation environnementale
pour le Québec méridional, on demande aux promoteurs, au minimum, de donner un plan
d'information et de consultation, ce qui est excellent, mais ça ne garantit pas une acceptabilité
sociale.

675 Je peux vous donner un exemple très concret. En ce moment, on vit une consultation. Si
vous étiez un promoteur, monsieur Zayed, bon, vous nous donnez de l'information, vous nous
écoutez, mais par la suite, vous retournez dans votre bureau et vous prenez votre décision par
vous-même. Donc ça ne veut pas dire que je vais être d'accord avec votre décision. Peut-être que
vous allez prendre en compte ce que je vous dis, mais peut-être que non pour X, Y raisons, mais
680 je ne saurai pas pourquoi vous avez fait ces choix-là, parce que je n'ai pas été partie prenante.

Donc c'est un peu, si vous voulez, une communication à la verticale, alors que l'implication,
la concertation, on est vraiment dans un dialogue plus à l'horizontale où, oui, il y a un décideur au
final qui va prendre la décision, mais chaque autre acteur a vraiment été partie prenante des choix,
685 des enjeux qui ont été émis sur place. Puis ce processus-là va nous permettre d'avoir un projet qui
va être adapté à la collectivité ou peut-être même que ça va nous permettre de nous rendre compte
qu'il n'est pas adapté et qu'il est donc non acceptable puis il n'a pas lieu d'être.

LE PRÉSIDENT :

690 D'accord, merci. Peut-être, avant d'adresser la question à monsieur Trudel, j'aimerais savoir
si le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a créé un comité interministériel à ce
niveau-là. — Donc monsieur Hébert.

M. DAVID HÉBERT :

Oui, bonjour, Monsieur le président. Je ne peux pas vraiment répondre à la question. Je
sais qu'on a des spécialistes qui se penchent à la question. Je pense que... moi, je n'ai pas

700 connaissance de ça, mais je vais m'informer là. Je sais qu'il y a des gens qui s'y connaissent sur ces questions-là au Ministère, et je vais vous revenir avec la réponse.

LE PRÉSIDENT :

705 Bien, en fait, je ne veux pas juste oui ou non. Si c'est oui, c'est quoi le mandat...

M. DAVID HÉBERT :

OK.

710 **LE PRÉSIDENT :**

... c'est quoi les objectifs? En fait, que ça soit un peu avec de la chair autour de l'os.

M. DAVID HÉBERT :

715 Parfait.

LE PRÉSIDENT :

720 Je demanderais maintenant à monsieur Trudel, lorsque vous élaborez... C'est vous, c'est votre ministère qui est responsable de l'élaboration du plan d'action, j'imagine en collaboration avec RECYC-QUÉBEC?

M. CLAUDE TRUDEL :

725 Je vais corriger le tir, Monsieur le président, c'est...

LE PRÉSIDENT :

730 S'il vous plaît, oui.

M. CLAUDE TRUDEL :

C'est l'inverse.

735

LE PRÉSIDENT :

C'est l'inverse, c'est RECYC-QUÉBEC avec votre collaboration, très bien. — Alors madame Langlois, quand vous élaborez le plan d'action, est-ce que... je présume que vous consultez les parties prenantes?

740

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Oui, effectivement, dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action 2019-2024, je l'ai peut-être abordé rapidement déjà, mais il y avait eu deux séances de consultation avec plusieurs partenaires.

745

Première séance où on avait discuté d'enjeux et de besoins. Donc pour faire un bon débroussaillage de la réalité terrain vécue par chacun, de façon très ouverte aussi, pour que les gens entendent les réalités des autres.

750

Et dans la deuxième séance, on était arrivé avec des pistes d'action, pour lesquelles les gens qui ont participé ont pu contribuer à la bonification et à la priorisation. Donc ce qui nous a permis d'avoir un bon... un bon contenu pour l'élaboration du plan d'action.

755

Et également, là, il y a deux consultations qui ont été faites sur des thématiques ciblées, qui ont contribué aussi au contenu, notamment celle qui a eu lieu sur la... sur la collecte sélective. Donc c'était avant l'annonce, en fait, la mise en place d'un comité du ministre et l'annonce de la modernisation de la collecte sélective, là. Il y avait eu une consultation qui s'était tenue une journée de mai – j'oublie l'année – je pense que c'est 2018, de mémoire. Donc une consultation qui avait eu lieu, là, on était plus de 100 personnes, sur la collecte sélective, qui avait aussi contribué à alimenter l'élaboration du plan d'action.

760

LE PRÉSIDENT :

765

D'accord, merci. Maintenant, donc je comprends que le plan d'action... Les objectifs du plan d'action sont établis de façon unanime ou consensuelle?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

770

Vous voulez dire avec nos collègues du Ministère?

LE PRÉSIDENT :

775

Bien, avec les parties prenantes, tout ça, là. Est-ce que les parties prenantes, vous faites juste les consulter et vous prenez votre décision? Ou vous établissez les objectifs du plan d'action conjointement avec vos parties prenantes?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

780

Il y avait eu une discussion sur les objectifs. Je dois vous dire que certains objectifs du plan précédent – puis je l'ai mentionné aussi déjà – du Plan d'action 2011-2015 n'avaient pas été atteints, donc certains objectifs ont été repris, notamment celui pour les matières organiques. Puis on a déjà parlé de l'objectif pour la réduction de la quantité éliminée. Cet objectif-là, pour 2015, avait été atteint, puis lors de l'élaboration du plan d'action, la tendance était vers la baisse. Donc comme c'est l'objectif ultime de la politique, de réduire, il y avait des estimations donc de baisse qui avaient été réalisées par RECYC-QUÉBEC et le Ministère, donc qui nous avaient permis de fixer cette cible-là.

785

790

Donc je vous dirais que le plan d'action rejoint plusieurs besoins, préoccupations qui nous ont été partagés par les parties prenantes. Et dans le processus, donc, le plan d'action a été validé par le ministre et aussi, ultimement, par le gouvernement. Donc peut-être qu'il y a certaines orientations qui ont découlé aussi de la volonté du gouvernement.

795

LE PRÉSIDENT :

Je vais aller de façon plus précise, madame Langlois. Si vous déterminez... vous avez déterminé dans le Plan d'action 2019-2024 de réduire à 525 kilogrammes ou moins la quantité de matière éliminée par habitant. Ce chiffre-là a été fixé par RECYC-QUÉBEC. Est-ce qu'il a été fixé par RECYC-QUÉBEC après consultation ou de façon consensuelle avec les parties prenantes?

800

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Je pourrais vérifier si vous voulez là. Ça fait déjà quelques années. Si ça avait été...

805

LE PRÉSIDENT :

Mais en fait, ça peut être n'importe quels chiffres.

810

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

... présenté.

LE PRÉSIDENT :

815

Ça peut être n'importe quels chiffres, peu importe. Quand vous mettez dans le plan d'action des objectifs à atteindre, ces cibles-là sont faites, sont établies de façon consensuelle ou c'est établi par RECYC-QUÉBEC, après qu'elle ait consulté ses parties prenantes? Ce qui est tout à fait différent.

820

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Permettez-moi de vérifier parce que c'était la première fois que RECYC-QUÉBEC coordonnait l'élaboration du plan d'action, donc j'ai juste... on a seulement une phase. Je peux vérifier si les objectifs ont fait l'objet de... des discussions lors des deux rencontres dont je vous parlais.

825

LE PRÉSIDENT :

830 D'accord.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

835 Mais dans tous les cas, comme le plan d'action a été présenté au ministre et aussi
recommandé par le gouvernement... recommandé au gouvernement, il y a eu certainement,
comme tout projet qui chemine pour approbation au gouvernement, une période de consultation
aussi au niveau des ministères du gouvernement du Québec.

LE PRÉSIDENT :

840 Merci. Pour madame Massé, c'est sûr, votre question s'adressait un peu plus pour la
commission, mais je tiens à vous dire que dans la lettre mandat que le ministre a envoyée au BAPE,
et je cite :

845 « *Il faut déterminer les conditions favorables à l'acceptabilité sociale des différentes options
analysées en s'appuyant sur les meilleures pratiques.* »

850 Donc il va falloir que, bien sûr, de dire qu'est-ce que c'est, pour nous, l'acceptabilité sociale
avant de dire quelles sont les conditions qui y sont favorables. Donc soyez-en certaine, ça doit être
intégré dans le rapport de la commission. Madame Massé, est-ce que vous avez une autre
question?

Mme LUCIE MASSÉ :

855 Oui, j'ai une autre question, monsieur Zayed, et je vais la poser le plus simplement possible,
bien que je ne sois pas très à l'aise de la poser, mais je vais essayer de le faire courageusement
parce qu'elle n'est pas plaisante.

860 Quand un propriétaire de dépotoir donne beaucoup d'argent ou de biens ou des services à
la Municipalité et à la MRC d'accueil, s'agit-il d'une pratique éthique? Et votre commission
enquêtera-t-elle sur cette pratique de renforcement qui pourrait favoriser l'approbation des
institutions municipales?

LE PRÉSIDENT :

865 C'est très habile, la façon dont vous avez posé la question, parce que vous avez posé deux questions en une, en fait.

Mme LUCIE MASSÉ :

870 Ah, bon...

LE PRÉSIDENT :

Mais je l'accepte, je l'accepte quand même là. J'en ai vu d'autres, je peux vous dire ça là.

875 **Mme LUCIE MASSÉ :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

880 Écoutez, la commission, je peux vous dire une chose, elle a toute la latitude nécessaire pour examiner tous les enjeux qui lui semblent importants. Bien sûr, ces enjeux peuvent émaner de sa propre réflexion, de sa propre analyse, mais peuvent également émaner des citoyens, des participants à l'audience publique.

885 Donc si la commission décidait que c'est un enjeu majeur, que c'est un enjeu... dans ce sens-là, c'est un enjeu éthique majeur, bien sûr, la commission se fera un devoir de l'adresser.

890 Maintenant, ceci, je ne viens pas de dire que la commission s'engage à traiter de cet aspect-là, mais la commission va analyser tous les enjeux, et si elle considère que c'est un enjeu très important, ou même important, elle va l'analyser.

895 Maintenant, peut-être j'interpellerai le ministère... j'hésite, là. Peut-être RECYC-QUÉBEC pour commencer. Madame Langlois.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Je m'excuse, je ne suis pas sûre d'avoir compris la question.

900 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, madame Massé demande s'il y a des enjeux éthiques dans le fait que lorsque – vous me corrigerez, madame Massé, je dis ça dans mes propres termes – lorsqu'une entreprise veut s'établir dans un endroit, que des avantages *pécuniers* soient présentés aux décideurs locaux pour favoriser l'implantation de l'entreprise. — Madame Massé, est-ce que je traduis bien votre préoccupation?

905 **Mme LUCIE MASSÉ :**

910 Oui, elle est... ce sont principalement aux MRC et/ou aux municipalités d'accueil. Oui.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Mais...

915

LE PRÉSIDENT :

Alors peut-être, avant de répondre, pour vous laisser le temps de réfléchir, je céderais la parole à ma collègue, madame Forget.

920

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

925 Je crois que pour la préoccupation de madame Massé, ce serait intéressant d'entendre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au niveau de... les déclarations obligatoires des élus, notamment en matière d'éthique, pour avoir une réponse à la question de madame Massé, des relations entre un privé puis un élu dans le cadre de... bien, dans le cadre de l'étude d'un projet, notamment, ou dans le cadre de son agrandissement. — Monsieur Noreau?

M. DAVID NOREAU :

930

Oui. J'essaie de bien comprendre la question, là. Parce que j'ai un peu l'impression qu'on nous demande une position par rapport à des actes de *lobbying*, là, et on pourrait débattre de...

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

935

Non, mais ce n'est pas ça...

M. DAVID NOREAU :

940

... des questions éthiques.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

945

... qui a été précisé. Plus précisément, c'est lié... en fait, si je comprends bien, madame Massé, c'est lié à votre question précédente sur le consentement libre et éclairé. Alors c'est sûr que la proximité entre une entreprise et un élu peut donner l'impression aux citoyens que le consentement de la Municipalité n'est pas tout à fait libre et éclairé. C'est dans ce cadre-là, souvent, que les citoyens apportent cet enjeu.

950

Alors la question ici, c'est de voir s'il y a des mesures qui préviennent ce genre de proximité. Notamment, il y a cette déclaration, là, des élus, mais il y a peut-être d'autres outils. Alors ça serait peut-être de nous présenter l'encadrement qui prévient cette proximité.

M. DAVID NOREAU :

955

Quoique ce n'est pas ma spécialité, je peux parcourir un petit peu, là, les différents outils à cet égard-là. Effectivement, premièrement, s'il y a un acte répréhensible qui est observé par un citoyen ou par quelqu'un à l'égard d'une municipalité, la personne peut porter plainte au Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes, là, qui est basé au ministère des Affaires municipales.

960

965 S'il y a des enjeux d'éthique et de déontologie, si je ne m'abuse, c'est la commission municipale du Québec qui enquête sur ces... sur des allégations, par exemple, de manquements à l'intégrité ou de conflits d'intérêts, par exemple. Il y a plusieurs lois qui balisent, effectivement, le comportement des élus municipaux, les questions de, légalement là, d'éthique et de déontologie.

970 Donc oui, il y a des mécanismes en place, notamment dans... qui ont été mis en place dans les dernières années que... suite, entre autres, à la commission Charbonneau, pour pallier à différents problèmes dans ce domaine-là.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

975 Parfait. Ça serait peut-être juste de déposer les différents... bien, le mécanisme, là, évidemment, de plainte ou de prévention à cet effet. Merci beaucoup, monsieur Noreau.

M. DAVID NOREAU :

Bien sûr.

980 **LE PRÉSIDENT :**

Alors merci, madame Forget. — Je pense que, madame Langlois, ce n'est pas nécessaire de répondre, à moins que vous ayez des éléments de réponses déjà toutes prêtes.

985 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

990 Mais bien évidemment, j'aurais répondu qu'on invite toutes les personnes... puis on ne peut pas être contre la vertu, donc les gens de respecter les règles. Puis comme je le mentionnais, de notre côté, il y a des modalités qui sont prévues, notamment dans nos programmes d'aide financière, puis c'est des modalités aussi... nous, on inclut des éléments que, si dans le cadre d'un processus, que ce soit d'appel d'offres ou pour l'aide financière, si quelqu'un tente d'influencer, là, il y a des mesures qui sont prévues pour éviter cela. Donc je n'aurais rien d'autre à ajouter que ce que mon collègue a mentionné.

995

LE PRÉSIDENT :

Madame Massé, ça répond à votre question?

1000

Mme LUCIE MASSÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1005

D'accord, merci.

Mme LUCIE MASSÉ :

Pas vraiment parce que... Pardon?

1010

LE PRÉSIDENT :

En fait, j'ai posé la question « Ça répond à votre question? », vous m'aviez répondu « Oui. »

1015

Mme LUCIE MASSÉ :

Pas tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

1020

Ah, pas tout à fait.

Mme LUCIE MASSÉ :

1025

Non, non, pas tout à fait, monsieur Zayed.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1030

Mme LUCIE MASSÉ :

Parce que ce que je vous dis présentement, c'est une pratique qui est connue dans le... dans les milieux en question et ça n'est pas... c'est mon éthique, si vous voulez. Ce n'est pas une question d'éthique au niveau nécessairement du code municipal, mais simplement cette façon qu'ont les... certains promoteurs de... promoteurs ou exploitants de, finalement, donner de l'argent ou des biens ou des services, que ce soit à des organismes du milieu ou que ce soit à la municipalité ou à la MRC d'accueil là.

1035

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Écoutez...

1040

Mme LUCIE MASSÉ :

Donc ce n'est pas...

1045

LE PRÉSIDENT :

... je comprends très bien. C'est sûr que nous, nous allons examiner tout l'encadrement. Mais si cet aspect-là revêt pour vous une grande importance, je vous invite à nous le faire savoir avec un argumentaire dans le cadre de votre mémoire.

1050

Mme LUCIE MASSÉ :

Très bien, monsieur Zayed. Merci infiniment.

1055

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous.

1060

Mme LUCIE MASSÉ :

Merci à votre commission, bonsoir.

1065 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Bonsoir. — Alors j'appelle madame Nathalie Drapeau.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

1070
Oui, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

1075
Oui, bonsoir, madame Drapeau.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

1080
Alors j'ai une première question. Les questions sont peut-être un peu plus complexes ce soir, vous m'excuserez. Je voudrais aborder l'harmonisation des données, et je sens que c'est un défi, c'est un enjeu. Il faut savoir... Bien, moi, je représente un organisme intermunicipal. On transmet beaucoup de données à plusieurs sources à chaque année. Les questions qu'on reçoit ne sont pas toujours arrimées, ne sont pas toujours les mêmes.

1085
1090
Est-ce qu'on pourrait réfléchir ou questionner ou recommander d'harmoniser, bien, les questions qui nous sont adressées à chaque année pour qu'on ait des indicateurs qui soient comparables et qu'on ait une approche qui est contraire à la gestion en silo? Je m'explique. Souvent, on va répondre... Ce soir, vous cherchez beaucoup d'informations, mais souvent, on va répondre sur un volet qui est le recyclage et on va donner des informations sur l'enfouissement à une autre organisation, mais rarement on est interrogé sur l'ensemble des filières des matières résiduelles, alors qu'on gagnerait à connaître le portrait global, si je peux m'exprimer ainsi. Alors j'aimerais qu'on approfondisse cet aspect-là, sur la question d'harmonisation des informations et des données.

1095 **LE PRÉSIDENT :**

Je veux bien, mais si vous me donnez un peu plus d'explications. Quand vous dites : « On nous demande des données », qui vous demande des données? Quel ministère? Quel organisme? Est-ce qu'il y a un chevauchement entre le type d'information qui vous est demandé, et c'est dans ce sens-là que vous demandez l'harmonisation? Mais pourriez-vous nous donner l'information qui précède votre demande, finalement?

1100 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

1105 Oui, c'est-à-dire que...

LE PRÉSIDENT :

1110 Quels sont les organismes qui vous sollicitent?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

1115 Très bien. Alors à chaque année, on complète des formulaires ou des questionnaires. Il y a le portail de RECYC-QUÉBEC pour les matières recyclables. On complète aussi des questionnaires auprès du ministère de l'Environnement, que ce soit au niveau des tonnages enfouis ou d'autres questionnaires plus ponctuels. On complète aussi des questionnaires quand on participe à des programmes, comme au niveau du compostage, alors on complète d'autres types de questionnaires, avec d'autres informations.

1120 Je vous dirais que c'est assez large comme demandes et souvent, les questions ne sont pas les mêmes. Alors ce serait bien, peut-être, qu'il y ait un arrimage entre les différentes organisations et que, à chaque année, on nous repose les mêmes questions, mais de la même façon et qu'on recherche les mêmes indicateurs.

1125 Et je vous donne un exemple : « Combien coûte à la tonne le transport de vos matières recyclables? » Donc qu'à chaque année, on retrouve ces mêmes questions-là et on serait capable de comparer à chaque année ces différents indicateurs-là, ce qu'on n'a pas jusqu'à présent. Voilà, je ne sais pas si c'est plus clair?

LE PRÉSIDENT :

1130

Beaucoup plus clair, oui. Alors j'adresse la question à la fois à monsieur Trudel et à la fois à madame Langlois. Quelle forme de coordination existe entre RECYC-QUÉBEC et le MELCC en matière d'obtention des données des gestionnaires ou des régies intermunicipales et autres?

1135

M. CLAUDE TRUDEL :

1140

Je peux commencer, Monsieur le président – Claude Trudel – à répondre à la question. Pour le volet élimination, il y a comme, je pourrais dire, deux questionnaires qui sont adressés aux exploitants d'installation et d'élimination. Un premier qui est beaucoup en lien avec la redevance à l'élimination. Ce questionnaire-là, à ma connaissance, il y a un modèle qui existe. Oui, il peut changer d'année en année, mais des fois, c'est pour aller obtenir une information complémentaire, une catégorie de déchets qu'on veut mieux cibler à un certain moment donné. Mais il y a quand même un modèle qui existe d'année en année, puis c'est sensiblement la même information qui est demandée année après année. Pour l'autre...

1145

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous déposer le questionnaire à la commission?

1150

M. CLAUDE TRUDEL :

1155

Oui, tout à fait. L'autre rapport qui est demandé, que je considérerais comme un questionnaire, mais c'est plus un rapport annuel, qui est demandé pour certains exploitants, vous allez retrouver l'information à laquelle on réfère à l'article 52 du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*, et retrouver les éléments que doit contenir le rapport.

1160

Et encore une fois, pour être certain qu'on soit uniformes, que ce soit la question soit adressée de la même façon, le Ministère a préparé un modèle de rapport annuel que l'exploitant peut utiliser pour faciliter le... de compléter ce rapport-là. Et je pourrai aussi vous fournir le modèle de ce rapport annuel là.

LE PRÉSIDENT :

1165 Merci, monsieur Trudel. — Et de votre côté, à RECYC-QUÉBEC, qu'est-ce que vous demandez comme informations?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

1170 Bien, comme on a le mandat de suivre et de mesurer la performance du Québec, vous comprendrez que quand on réalise des bilans, notamment, on va faire des enquêtes par type d'installation.

1175 Donc quand vous me parlez de coordination, notamment comme le Ministère reçoit des rapports annuels des lieux d'élimination, RECYC-QUÉBEC ne questionne pas les lieux d'élimination. On obtient directement les rapports du Ministère. Donc il y a une concertation à ce niveau-là. On ne questionne pas les mêmes installations à des moments différents ou pour les mêmes, donc c'est vraiment...

1180 Puis j'entends et je comprends la réalité de madame Drapeau, parce que je connais bien sa situation, et c'est sûr qu'une municipalité ou une entreprise qui va gérer différents types d'installation, va recevoir, quand on réalise des bilans, par exemple, plusieurs questionnaires à remplir. C'est, je vous dirais, un peu normal parce qu'on veut avoir l'information détaillée pour chacune des filières.

1185 Puis comme le disait mon collègue du Ministère, à ma connaissance, nos questionnaires évoluent, soit parce qu'on souhaite préciser certaines informations ou, au contraire, par la rétroaction des gens qu'on reçoit, qui vont nous dire... et on le fait de façon très ouverte, je vous dirais. J'ai en tête les centres de tri de résidus de CRD, où on a déjà fait l'exercice et on leur a dit :
1190 « On a besoin de votre *input*, si certaines questions sont mal comprises – je m'excuse – si certaines informations sont mal comprises, on va préciser la question ou on peut trouver d'autres façons aussi. » Fait qu'on développe cette relation-là.

1195 Puis je le rappelle, RECYC-QUÉBEC réalise des bilans sur une base volontaire. Donc on ne le fait pas chaque année, aussi parce que ça nécessite des suivis de notre côté puis de l'adaptation.

Donc ça, c'est pour la réalisation des bilans, comme je vous le disais, c'est des enquêtes par type d'installation. Donc une régie municipale qui va gérer un lieu d'élimination, un site de compostage, un centre de tri va recevoir plus qu'un questionnaire. Ça, c'est le premier point.

1200 Quand on parle du régime de compensation, qui est un régime qui est encadré par la réglementation, c'est des déclarations annuelles, il y a un format prescrit, des modalités prescrites. Donc ça, c'est... Je vous dirais, nous, on est en mode où on applique la réglementation. On est quand même en mesure de faire des ajustements, mais on ne change pas des questions pour changer des questions. Quand on le fait, c'est par un souci de précision ou encore d'évolution,
1205 parce qu'on veut aller chercher des informations additionnelles ou qu'on a eu de la rétroaction de parties prenantes qui nous ont suggéré des ajustements. Donc c'est ce que je pourrais vous dire.

 En ce qui concerne la centralisation de l'information, je vous dirais, moi, je pense que RECYC-QUÉBEC serait bien ouvert à gérer complètement la portion collecte et information pour
1210 l'ensemble des installations de gestion des matières résiduelles, si c'était le mandat qu'on souhaitait lui donner.

LE PRÉSIDENT :

1215 Merci. — Madame Drapeau, pourriez-vous me dire combien de questionnaires on vous demande de compléter sur une base annuelle?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

1220 Je vous dirais... le minimum qu'on a complété, c'était quatre ou cinq. J'ai eu une année où j'ai complété une dizaine de questionnaires. C'était une année spéciale où il y avait plusieurs projets qui s'étaient réalisés.

 Et en fait, on n'a pas de problème à compléter les questionnaires. Là où on a un problème,
1225 c'est que souvent les questions ne sont pas formulées pour comparer... pour comparer les réponses. Alors on se retrouve avec des indicateurs qui sont très variables, donc... Et c'est utile de compléter des questionnaires. C'est juste qu'on se retrouve avec des données qui sont difficilement comparables et qui n'agglomèrent pas l'ensemble des informations générées sur un territoire ou pour une catégorie de matières. Je vous donne un exemple là...

1230 **LE PRÉSIDENT :**

Et...

1235 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

Oui, allez-y.

LE PRÉSIDENT :

1240 Non, je vous en prie, continuez.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

1245 Bon, chez nous, je suis capable de vous dire que la... le coût de revient de l'enfouissement est à 180 \$ la tonne... bien, à 200 – maintenant – dollars la tonne, incluant la collecte, le transport et l'enfouissement. Et je sais que le compostage nous coûte chez nous 85 \$ la tonne. Je le sais parce qu'on a l'ensemble des informations.

1250 Mais ça... comment aller chercher ces informations-là et que, quelque part, on puisse prendre des décisions éclairées quand on met en place des programmes ou des outils, des outils financiers, donc, sur l'ensemble du Québec, alors... ou même de comparer des territoires entre eux. Alors ça serait, je pense, bénéfique pour tout le monde.

LE PRÉSIDENT :

1255 Madame Langlois, est-ce que vous avez déjà évoqué la possibilité d'une centralisation de l'information avec le ministère de l'Environnement?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

1260 Oui, ça a déjà été discuté et suggéré de notre côté.

LE PRÉSIDENT :

1265 Et?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

1270 Et ce n'est pas effectif à l'heure actuelle, donc je vous dirais, c'est... je ne peux pas vous répondre pour...

LE PRÉSIDENT :

1275 Non, mais ce que je voudrais savoir... Non, je comprends bien, là, je n'avais pas besoin de cette précision-là. Mais est-ce qu'il y a eu... est-ce que les discussions se poursuivent? Est-ce que les discussions sont terminées?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

1280 Non, les discussions se poursuivent. Ça fait, je vous dirais, il y a des choses qui évoluent. Il y a des éléments qui sont en réflexion, notamment avec le déploiement de la stratégie de valorisation. On a fait des suggestions, aussi, en ce sens-là, parce que si on souhaite obtenir de la reddition de comptes de certains types d'installation, on pense notamment pour tout ce qui est récupération, recyclage, valorisation, on pense que RECYC-QUÉBEC est l'organisme le mieux placé pour recevoir, analyser, traiter ces informations-là, parce qu'on est en contact constant avec ces joueurs-là sur le terrain quand il y a des problématiques, mais aussi via tous nos programmes d'aide financière.

1290 Donc on soutient plusieurs entreprises dans plusieurs secteurs par plusieurs programmes, et c'est vrai qu'il y a une certaine reddition de comptes liée avec de l'aide financière, c'est un peu normal, je vous dirais là, donc il y a des rapports de mi-projet, il y a des rapports finaux qui sont demandés, parce qu'il y a de l'argent qui est attaché à tout ça. Mais de consolider la connaissance chez nous, puis on pense qu'on serait les mieux placés pour faire ça, par notre expertise terrain.

1295 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que les discussions sont actuellement, présentement en cours?

1300 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Je vous dirais, ça dépend des moments, mais il y a des discussions à cet effet-là.

LE PRÉSIDENT :

1305 Monsieur Trudel, pourriez-vous nous indiquer la position de votre ministère à cet effet-là?

M. CLAUDE TRUDEL :

1310 Je pourrais vous revenir avec une réponse, parce que je n'ai pas les personnes nécessairement présentes qui peuvent fournir ça.

1315 Moi, je vous ai parlé au niveau du volet élimination, là, mais pour tout ce que c'est qui encadre tous les autres programmes, c'est sûr que dans certains cas, c'est associé à des programmes de financement, donc il y a certaines redditions de comptes qui sont à faire, là, mais je pourrais vous revenir avec une réponse à la question que vous avez posée.

LE PRÉSIDENT :

Merci. — Monsieur Renaud?

1320

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1325 Par rapport aux données, est-ce qu'il ne serait pas intéressant, madame Langlois, d'avoir des données plus, je dirais, plus désagrégées, là, sur les coûts, pour bien comprendre les coûts, les tarifs des différents... des différentes collectes, là. Donc on parle de collecte, transport, élimination; collecte transport et recyclage; ou tri; ou collecte transport et biométhanisation ou compostage, d'avoir des données des tarifs des... Puis que ces données-là puissent être publiques, pour que les citoyens puissent voir ou puissent comparer, je vais dire, d'une région à l'autre ou

1330 d'une MRC à l'autre, malgré que le... si je pense à la situation de la CMM, c'est peut-être un peu plus difficile. Mais est-ce que ça ne serait pas possible de faire ça? Ou est-ce que vous l'avez envisagé, en tout cas, de faire cet exercice-là?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

1335 Ça serait absolument souhaitable et ça serait notre souhait également. Comme je l'ai déjà mentionné, puis je le précise, on réalise des bilans sur des bases volontaires. Donc je dois dire qu'il y a certains... certaines clientèles, notamment les organismes municipaux, qui sont souvent très ouverts à partager leurs données, et notamment là, les données de compensation sont publiques maintenant. Les données de redistribution des redevances à l'élimination sont publiques également. Donc ça serait vraiment l'idéal, mais on...

1340 C'est quand même important de mentionner qu'on transige aussi avec des entreprises privées, avec des organisations qui représentent des organismes, des entreprises privées, différents types d'organisation, et sans caractère obligatoire pour la divulgation de certaines informations et des leviers pour obliger cette réponse à cette obligation, il est bien difficile d'espérer que tout le monde va répondre, surtout sur des questions de coût, bien honnêtement, parce qu'il y a une certaine fragilité... pas fragilité, frilosité plutôt, excusez-moi, sur le partage certaines informations qui pourraient être perçues comme concurrentielles, notamment par les entreprises privées.

1350 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

1355 Je peux comprendre, là, qu'il y ait des enjeux puis je comprends un peu ce que monsieur Allaire disait hier, là, par rapport... – ou cet après-midi, là, j'ai perdu le fil – par rapport au fait que les ICI, c'est entièrement privé, c'est des collectes privées, c'est des... Ça, je peux comprendre ça.

1360 Mais dans le cas de plusieurs MRC, plusieurs municipalités, oui, ils font affaire avec des entreprises privées, mais il s'agit quand même d'argent public là. On parle de... on parle de citoyens qui payent des contrats qui sont passés avec des entités publiques, des municipalités, des MRC. Même si c'est des contrats qui sont passés avec des entreprises privées là. Je comprends que dans... peut-être dans la CMM, là, il peut y avoir des enjeux plus particuliers, mais est-ce que ça

ne serait pas possible de le faire, en tout cas, dans la plupart des endroits où c'est... où ça peut être fait?

1365 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Bien, je vous dirais, puis je le rementionne, les organismes municipaux sont très souvent... la majorité sont très ouverts au partage de l'information.

1370 Pour systématiser une telle collecte d'informations et éviter aussi, comme le mentionnait madame Drapeau, de nombreuses sollicitations, dans une optique aussi où il y a une tendance à l'allègement administratif, il faudrait que RECYC-QUÉBEC ait le mandat clair de le faire et de couvrir l'ensemble des sujets applicables à la gestion des matières résiduelles, auquel cas, on serait heureux de le faire.

1375 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

1380 Et est-ce que ce ne serait pas intéressant aussi, de... dans une optique de partage d'information là... Parce que je regarde, par exemple, les tableaux de coûts pour le régime de compensation, que vous nous avez donnés dans votre rapport. Il y a des variations importantes, là, quand on parle de dollars par tonne, selon les régions. Je comprends, là, qu'il y a la grandeur du territoire là. Quand on est obligé de faire 15 kilomètres pour ramasser une tonne, ce n'est pas pareil comme quand on fait 2 kilomètres pour ramasser une tonne là. Ça, je peux comprendre ça.

1385 Mais il reste quand même qu'en partageant cette information-là, peut-être qu'il y a des, je dirais, des bons coups qui sont faits dans certaines régions qui pourraient être partagés là. Madame Forget parlait de ça tout à l'heure, là, ou cet après-midi – encore, je n'ai pas le... je n'ai pas la référence exacte – mais d'être capable de partager ce... de partager les bons coups et d'avoir un espèce de... Est-ce que ça ne serait pas souhaitable?

1390 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1395 Tout à fait, mais je voudrais quand même vous rassurer qu'on le fait déjà. On est quand même en lien avec les associations municipales, notamment la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, mais aussi une association qui s'appelle

1400 l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles, où en fait les trois organismes, on collabore avec eux sur une base régulière. On peut organiser des webinaires, des activités où on va aller partager, ça peut être à la fois des présentations de notre côté ou des ateliers d'échanges, et ça fait partie de notre quotidien, là, cette dynamique-là d'accompagnement municipal, d'être à l'écoute, de suivre les bons coups que les gens nous partagent dans les revues de presse, mais aussi de les partager à tous.

1405 J'ai partagé hier à la commission, là, on parlait d'exemples de cas municipaux pour la gestion des matières organiques. Puis nous, on a ce qu'on appelle le bulletin Plan de gestion des matières résiduelles, donc *PGMR en Action*, qu'on diffuse environ une fois par mois. Puis j'ai reçu celui d'aujourd'hui, aujourd'hui, puis je voulais vous le partager pour vous donner un exemple de comment... qu'est-ce que fait RECYC-QUÉBEC, comment ça redescend jusqu'à la municipalité puis ce que fait les municipalités, comment ça remonte aussi, puis c'est partagé plus largement.

1410 Dans le cadre du déploiement de la collecte des matières organiques, on a une ville de Prévost qui a fait une campagne il y a quelques années avec les Denis Drolet. Une campagne bien ficelée, bien développée par étapes, avec des outils. RECYC-QUÉBEC on a eu des discussions avec la Ville pour adapter cette campagne-là et rendre disponible la trousse, qu'on appelle... je ne me souviens plus du titre exact – je m'excuse à tous mes collègues qui m'écoutent – mais une
1415 collecte sur... pour favoriser la participation citoyenne pour la collecte des matières organiques.

Cette trousse à outils là municipale a été mise à la disposition gratuitement de toutes les municipalités et aujourd'hui, dans notre bulletin, on partageait des cas concrets de municipalités qui avaient utilisé cette campagne-là pour favoriser la participation citoyenne.

1420 Donc c'est un exemple de comment c'est un échange d'information en continu qui se fait entre RECYC-QUÉBEC et les municipalités pour entendre les besoins ou reconnaître les bons coups, mais aussi les partager à tous les autres.

1425 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1430

Monsieur Noreau, est-ce que vous auriez un avis là-dessus, sur la centralisation de l'information?

M. DAVID NOREAU :

1435

Ça dépend. Si c'est question d'information financière, par exemple, tout ce qui peut concerner la santé financière des municipalités, l'information est... ça a été abordé récemment, là, l'information est déjà colligée et publique, là, c'est des données ouvertes, tout le monde peut y accéder. Cela dit, pour ce qui est des entreprises privées, là, je n'ai aucun avis sur la question.

1440

LE PRÉSIDENT :

Merci. — Madame Drapeau, une deuxième question?

1445

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Oui, merci. Ça aussi, c'est un petit peu vague, vous m'excuserez. Donc parce que j'ai écouté, j'ai participé, donc, à tous les échanges jusqu'à présent là, et chez nous, on détourne quand même 57 % de l'enfouissement. Donc c'est-à-dire qu'on valorise à 57 %, mais le coût de revient est quand même à 250 \$ la porte pour chez nous.

1450

Alors là, sans vouloir personnaliser là, mais comment arrimer les outils financiers avec un principe d'équité qui ne se reflète pas nécessairement, là, t'sais quand on... c'est normal qu'on paie plus cher en région, c'est... on est capable d'accepter ça. Mais on a parlé entre autres de la flexibilité peut-être éventuelle de la redevance à l'enfouissement, mais...

1455

Alors, comment venir rebalancer ça pour que ce soit plus équitable pour l'ensemble des citoyens, alors qu'on doit *dealer* avec toutes les mêmes règles? C'est comme si on participait là, donc, à une partie de hockey, mais que nous, on n'avait pas les épauettes et la coquille là. Alors comment aller chercher une flexibilité dans les outils financiers pour reconnaître ces différences-là et se rapprocher de l'équité?

1460

LE PRÉSIDENT :

1465 Vous soudoyez l'arbitre.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

1470 S'il le faut.

LE PRÉSIDENT :

1475 Non, non. Bon, ceci étant dit, je demanderais à madame Langlois de répondre. J'imagine que ça a fait l'objet de plusieurs de vos réflexions, cette disparité entre... régionale, dans une perspective aussi d'assurer une certaine équité au plan financier?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

1480 Oui, effectivement, puis on l'a abordé déjà concernant la redevance à l'élimination. Ça avait fait partie, nous, des suggestions qu'on avait abordées avec le ministère d'évaluer cette opportunité-là.

1485 Moi, je peux vous dire concrètement, RECYC-QUÉBEC, dans deux programmes de soutien qu'on a faits, un pour les centres de tri de la collecte sélective et un autre pour les centres de tri de résidus de construction, rénovation, démolition, on avait prévu des mesures additionnelles, donc un soutien financier additionnel pour certaines régions qui étaient, notamment, à distance de Montréal, notamment pour la collecte sélective, si je me souviens bien et... justement pour compenser un petit peu plus les coûts de transports qui sont plus grands pour ces régions. En sachant aussi, comme je vous l'ai mentionné, que bien qu'on cherche à développer l'économie circulaire puis les débouchés très locaux le plus possible, des fois, pour certaines matières, ça reste

1490 au Québec, mais donc les matières doivent être acheminées notamment dans la grande région de Montréal chez des conditionneurs/recycleurs.

1495 Donc c'est leur réalité, on en entend parler de la part de municipalités, de la part aussi de centres de tri. Puis nous, en tout cas, dans ces deux programmes de soutien là, on avait prévu un montant additionnel pour certaines régions, justement pour compenser ces frais-là additionnels qu'ils ont à payer pour la récupération et la valorisation dans ce cas-là.

LE PRÉSIDENT :

Ces programmes de soutien sont récurrents ou sont fixés dans le temps?

1500

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Ces deux programmes-là sont terminés. Celui pour le secteur de la construction s'est terminé, de mémoire, il y a deux ans. Et celui pour la collecte sélective, la dernière date de dépôt était au 31 janvier. Donc on est dans les derniers versements, là, pour ce programme-là.

1505

LE PRÉSIDENT :

Pourquoi les avoir arrêtés?

1510

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

C'était des programmes... Habituellement, RECYC-QUÉBEC, on offre du financement et on en offre encore pour ces deux types de centres de tri là, pour la modernisation de leurs équipements, pour des études réalisées par... à réaliser, qui peuvent être faites pour explorer de nouveaux marchés. Aussi, pour évaluer, faire un diagnostic de leurs installations.

1515

Donc l'aide financière pour les centres de tri collecte sélective CRD pour la modernisation de leurs installations existe. Donc c'est un programme qui est actuellement en place, qui est ouvert à des demandes en continu.

1520

Les deux autres programmes dont je vous parlais, c'était des programmes temporaires liés à des situations conjoncturelles, notamment pour le secteur de la construction, rénovation, démolition. On a parlé là des difficultés qu'ils ont pu vivre par rapport aux résidus fins, où, à un moment donné, les lieux d'élimination ont arrêté d'en prendre comme matière de recouvrement et même comme matière à éliminer.

1525

Donc temporairement, on a mis en place un programme pour les appuyer et notre priorité était d'éviter les fermetures d'installation, parce qu'une fois que la chaîne casse, c'est beaucoup

1530 plus dur de la remettre en place et c'est un peu aussi une situation conjoncturelle qui avait mené
au programme pour les centres de tri de la collecte sélective.

1535 On en a parlé, à la fin de 2017, il y a eu une fermeture assez rapide de certains marchés
d'exportation, donc on a souhaité appuyer... Et des baisses de prix, des fois très, très marquées
pour certaines matières parce qu'avec la fermeture du marché, vous comprendrez qu'il n'y a pas
juste le Québec qui a été affecté. Le Canada, les États-Unis, l'Europe, il y a eu une baisse de prix
pour plusieurs catégories de matières. Donc on a voulu, si on veut, soutenir les centres de tri dans
cette période-là, et ça avait aussi comme impact positif de minimiser aussi la hausse de coûts, à la
fois pour les municipalités et les entreprises.

1540 Donc cette situation s'étant un peu résorbée, comme je vous disais, je vous ai partagé
l'indice de prix de janvier 2021, et les prix pour plusieurs matières ont remonté. Donc cette
situation-là, on a mis en place aussi des programmes pour développer les débouchés, les marchés
au Québec. Donc c'est un programme temporaire qui se terminait là en janvier 2021.

1545 **LE PRÉSIDENT :**

1550 Donc une réponse courte, je vais vous demander une réponse courte. Donc pour le
problème que soulève madame Drapeau, finalement, il n'y a rien à l'heure actuelle, aucun
programme de soutien qui vise à assurer une certaine équité dans les dépenses encourues,
régionalement parlant, par les secteurs éloignés par rapport à des secteurs densément peuplés?
C'est ce que je comprends, c'est ce que j'ai compris de votre réponse.

1555 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Pour les dépenses...

LE PRÉSIDENT :

1560 Actuellement, il n'y a rien.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Pour les dépenses récurrentes, non.

1565

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. — Monsieur Trudel, vous souhaitez ajouter quelque chose là-dessus?

1570

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui, Monsieur le président, j'aurais deux de mes collègues qui pourraient venir un petit peu préciser comment, en fin de compte, on tient compte des différences entre les municipalités. Premièrement, je vais céder la parole à monsieur Ernest Rickli, qui pourra faire de suite la même chose avec madame Marie Dussault par la suite.

1575

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1580

M. ERNEST RICKLI :

Oui, Ernest Rickli, bonsoir. Je voulais simplement ajouter que dans le cadre du *Programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage*, dans le nouveau cadre qui a été adopté cet été, on a introduit justement une bonification de 10 % de l'aide pour les municipalités qui sont situées dans... pour prendre en compte l'indice de vitalité économique du Québec. Donc on a bonifié de 10 %, comme je disais, pour les municipalités qui sont situées dans le quatrième et cinquième quintile de cet indice-là.

1585

1590

Donc c'est simplement pour dire qu'on tente là de reconnaître certaines... certains coûts qui peuvent être un peu plus élevés. Donc dans le Programme, ça a été mis dernièrement, là, comme considération. Donc je peux laisser... Je pense que du côté à Marie, il y avait également une...

LE PRÉSIDENT :

1595

Oui, d'accord. Mais auparavant, est-ce que le secteur d'où provient madame Drapeau est couvert par ça?

M. ERNEST RICKLI :

1600

Je crois qu'il y a... je crois qu'on bonifie déjà un de ces projets pour certaines de ces municipalités. Donc c'est sûr qu'ils ont eu une aide préalable dans une version antérieure du programme, dans lequel il n'y avait pas eu cette bonification-là. Mais je crois que dans le cadre du nouveau projet, on considère certaines municipalités, là, qui bénéficient de cette... de cette bonification-là.

1605

LE PRÉSIDENT :

Très bien. – Alors, madame Dussault maintenant.

1610

Mme MARIE DUSSAULT :

Oui, bonjour, Monsieur le président. En complément, j'aimerais juste repreciser – ça a été mentionné plus tôt dans la journée là mais... – que dans le cadre du régime de compensation des municipalités pour les services de collecte sélective, c'est déjà prévu dans le mécanisme même de calcul de la compensation qui va être retournée aux municipalités, à l'effet qu'il y a... dans le calcul de cette compensation-là, il y a un facteur qu'on appelle « de performance et d'efficacité » et je pense que c'est madame Langlois qui l'expliquait plus tôt cet après-midi, les municipalités sont regroupées dans six groupes de municipalités pour tenir compte de la population et de la distance des principaux marchés que sont Québec et Montréal, et ce faisant, ne comparerait pas, finalement, une municipalité de petite taille qui est en région, en milieu rural, avec un grand centre urbain qui est à proximité des grands centres.

1615

1620

Et ceci a permis justement de minimiser les inégalités, faisant en sorte que – et je crois que c'est le cas de la région de la Gaspésie d'où vient madame Drapeau – ils reçoivent le montant maximal de la compensation, au même titre que bien d'autres grands centres. Et souvent, ce sont

1625

des petits centres qui sont proches des grands centres, qui, pour d'autres raisons, performant moins bien et ne reçoivent pas la pleine compensation.

1630 Alors c'est déjà pris en compte. Et dans le cadre des travaux en cours pour la modernisation de la collecte sélective, ce sera la même chose pour la consigne, il y a déjà des discussions avec les différentes parties prenantes pour identifier les modalités d'application particulières qui devront être prises en compte par l'éventuel organisme de gestion désigné, et qui pourront être encadrées dans la réglementation pour justement tenir compte des besoins particuliers, des particularités régionales et en particulier pour les municipalités éloignées ou isolées. Alors c'est des considérations qu'on intègre déjà, là, dans le développement des différentes mesures.

LE PRÉSIDENT :

1640 Merci, madame Dussault. — Je cède la parole à mon collègue monsieur Renaud et après quoi, nous prendrons une pause de 15 minutes.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1645 Peut-être qu'il y avait quelque chose que j'avais mal compris, madame Dussault, là. Au niveau des coûts pour la collecte sélective, est-ce que les municipalités récupèrent 100 % de leurs coûts auprès d'Éco Entreprises? Est-ce que ça couvre 100 % de leurs coûts ou si ça ne couvre pas 100 % de leurs coûts, quel pourcentage est couvert?

1650 **Mme MARIE DUSSAULT :**

 OK. Ce qu'il faut comprendre, c'est que depuis 2013, en vertu de la réglementation, les entreprises représentées par Éco Entreprises et RecycleMédias sont tenues de compenser 100 % des coûts admissibles.

1655 Alors quels sont les coûts admissibles? Ce sont les coûts de collecte, de transport, de tri, conditionnement, auxquels vont s'ajouter un forfaitaire de 8.55 % pour couvrir les coûts de gestion, les coûts d'achat de bacs, les coûts de campagne de sensibilisation.

1660 Il y a un petit retrait de 6.55 % pour tenir compte des matières qui se retrouvent dans les
bacs de récupération, mais qui ne sont pas des matières visées par la réglementation sur les
régimes de compensation, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas des contenants, des emballages, des
imprimés ou des journaux. Et les coûts associés à ces matières-là sont partagés, moitié-moitié,
1665 partie. entre le monde municipal et les entreprises. Les entreprises en payent quand même aussi une

Alors ça, c'est dans le cas d'un régime de compensation, où les entreprises, on le disait plus
tôt aujourd'hui, ne font que financer le système et n'ont pas un mot à dire sur les opérations terrain.
Et lorsqu'on va migrer vers le système modernisé, sous une forme de responsabilité élargie des
1670 producteurs, on ne sera plus dans cette dynamique de compensation avec un facteur
performance-efficacité, on va se retrouver dans une approche carrément de remboursement, parce
que – pour essayer de faire une grande histoire courte – les municipalités vont quand même être
invitées à être en partenaire avec l'organisme de gestion désignée pour les services de proximité
aux citoyens, notamment la collecte et le transport, mais elles le seront comme un partenaire
1675 fournisseur de services et elles seront alors dans une dynamique de remboursement des coûts, en
fonction d'une entente qui aurait été convenue entre les parties, et dans la mesure où le monde
municipal va respecter les conditions de son entente en termes de type de desserte, et cetera.
Donc on ne sera plus dans ce calcul-là de facteurs de compensation.

1680 Donc dire qu'aujourd'hui, toutes les municipalités reçoivent 100 % des coûts, ce n'est pas
exact. Mais on a calculé récemment, je crois que c'est... en tout cas, plus des trois quarts des
organismes municipaux – des fois ce sont des municipalités locales, parfois des régies
intermunicipales, parfois des MRC – reçoivent à toutes fins pratiques 100 % des coûts qu'ils
déclarent, les coûts admissibles. Donc les coûts de collecte, transport, tri, conditionnement,
1685 essentiellement. Dépendamment de la manière qu'on le regarde, certaines même en reçoivent
plus. Parce que quand on ajoute le 8.55 %, des fois ils reçoivent plus que le montant qu'ils ont
vraiment déclaré de collecte, transport, tri, conditionnement. Mais ça, c'est un jeu de
mathématiques.

1690 Par contre, il y a effectivement des municipalités qui, comparativement aux autres
municipalités du même groupe, performant moins. Et à ce moment-là, certaines municipalités
reçoivent des taux de compensation de l'ordre de 80 %, 70 % et un petit nombre en bas, même,
de 50 %.

1695 Et je m'explique. Il y a encore, par exemple, ce qu'on appelle souvent dans notre langage
– et ce n'est pas péjoratif, c'est plutôt mignon là – des villages gaulois. Des villages, des fois, de
200, 300, 500 habitants qui, pour différentes raisons qui leur appartiennent, n'ont pas choisi de se
regrouper dans une régie ou dans une MRC ou... bien, d'être desservis par une entité plus grande,
de faire partie d'une entente intermunicipale pour aller chercher des meilleurs prix. Elles ont des
1700 petits contrats pour aller desservir des petites populations, souvent sur des grandes distances. Ce
qui fait que le prix qu'ils payent en bout de ligne pour leur contrat est beaucoup plus élevé qu'une
autre municipalité du même genre qui, elle, fait partie d'un groupement.

Et c'est ici que le facteur de performance-efficacité vient les affecter et fait en sorte qu'ils ne
vont pas chercher le maximum, mais à quelque part, c'est en vertu des choix qu'elles ont faits au
1705 départ.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1710 Est-ce que c'est possible de déposer ces données-là pour qu'on puisse voir les
pourcentages qui sont à cet effet?

Mme MARIE DUSSAULT :

1715 Oui, je crois. Je n'ai pas vu tous les tableaux que RECYC-QUÉBEC vous a déjà soumis.
Mais de ce que j'entends parler, là, madame Langlois, monsieur Vermette, je crois que c'est de
l'information qui devrait être dans ces tableaux-là. Peut-être que madame Langlois peut le
confirmer? Mais ça fait partie des données qui ont été rendues publiques, là, cette année par
rapport aux résultats du régime de compensation.

1720 Ce n'est pas que je ne veux pas vous les partager. C'est que, normalement, c'est
RECYC-QUÉBEC qui détient ces données-là, donc je préférerais que ça vienne d'eux.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1725 Oui, oui, OK. Non, les tableaux qui sont dans le rapport sont agrégés par région. Il n'y a
pas... Là, vous nous... vous me parlez de données par MRC, par municipalité, par régie, là, c'est
pour ça que...

Mme MARIE DUSSAULT :

1730 Effectivement, ce sont des données qui sont disponibles selon l'entité municipale qui est
responsable d'offrir le service. Donc parfois ce sont des municipalités locales, parfois des régies
intermunicipales, parfois des MRC. Et parfois il y a des sous-divisions puis, selon si ce sont des
contrats de collecte transport séparés des contrats de tri conditionnement ou des contrats
1735 amalgamés de collecte, transport, tri, conditionnement, bien, il y a quand même un niveau... un
certain niveau de détail qui est disponible.

Et effectivement, le monde municipal nous demandait d'avoir accès à ces données-là pour
justement aller voir quels sont les meilleurs joueurs, pour aller voir quelles sont les pratiques,
« Qu'est-ce qu'ils font de mieux que moi qui fait qu'ils performant mieux que moi? » Alors ça a
1740 effectivement été rendu public.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Madame Langlois, est-ce que c'est possible d'avoir ces données-là?

1745

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Monsieur le commissaire, je les ai... j'ai partagé avec la secrétaire cet après-midi
l'information. Donc vous devriez déjà les avoir. J'ai partagé, comme je vous le mentionnais, il y a
1750 un tableau résumé, il y a un tableau détaillé. Dans le tableau résumé, vous allez voir l'information
que vous demandez par coût la tonne, kilogramme par habitant, par sous... par groupe et au total.
Puis vous allez avoir dans le tableau détaillé l'ensemble de l'information détaillée par chaque... pour
chaque organisme municipal qui a la compétence pour la collecte MRC.

1755 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

Mme MARIE DUSSAULT :

1760

Si je peux me permettre de rajouter...

LE PRÉSIDENT :

Madame...

1765

Mme MARIE DUSSAULT :

Excusez-moi, juste peut-être une petite information supplémentaire...

1770

LE PRÉSIDENT :

Oui, madame Dussault, oui.

Mme MARIE DUSSAULT :

1775

... pour répondre à madame Drapeau, entre autres aussi.

Le règlement sur le... qui encadre le régime de compensation des municipalités pour la collecte sélective a aussi été révisé à différents moments et notamment en 2017, et on est même venu introduire un plancher de compensation pour les municipalités qui sont situées à plus de 400 kilomètres de Québec ou de Montréal. Parce qu'on avait, malgré le fait qu'on a regroupé les municipalités en six regroupements, on avait encore des cas, je pense notamment à des régions, là, sur la Basse-Côte-Nord, qui malgré leurs efforts tout à fait louables pour optimiser leurs services, sont aux prises avec des situations géographiques, démographiques et de l'absence de fournisseurs de services sur leur territoire, qui faisaient en sorte qu'ils étaient très pénalisés par le facteur PE, et on est venu introduire un plancher de 70 % des coûts.

1780

1785

Alors même si le facteur PE leur donnait une compensation de 35-40 %, on leur verse 70 % des coûts. Ce n'est pas parfait, mais c'est quand même une amélioration qui a été bien appréciée par ces communautés-là.

1790

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Dussault. — Madame Forget?

1795

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

1800 En fait, monsieur Allaire, il me semble que dans le rapport de la CMM vous partagiez le pourcentage du coût puis il me semble c'était dans la catégorie en bas de 50 %. Est-ce que vous pourriez nous éclairer sur la dynamique à la CMM par rapport à cette redevance-là, compensation?

M. MICHEL ALLAIRE :

1805 Oui, dans les documents qui vous ont été acheminés aujourd'hui, le *Bilan 2017-2018*, vous allez voir que pour l'année 18, la compensation pour la collecte sélective équivaut à 80 % du montant que les municipalités ont payé. Donc les municipalités ont payé 67.5 millions et ils ont reçu en compensations 53.7 millions pour l'année 2018.

1810 Et avant de terminer, je voudrais simplement appuyer les questions – je ne sais pas si je peux le faire – mais les questions de madame Drapeau sont excellentes, sur la... les questionnaires et la fiabilité qu'on doit accorder à ces réponses qu'on reçoit.

1815 J'explique brièvement. On a deux mécanismes à l'interne, à la CMM, qui fonctionnent à l'aide de questionnaires aux municipalités, dont celui avec lequel on travaille depuis deux jours, et un autre qui porte sur un règlement tout à fait sur un autre sujet. C'est vraiment quelque chose. Non seulement les... il faut poser les questions super précises parce que les gens ne comprennent pas toujours qu'est-ce qui est inclus, qu'est-ce qui ne l'est pas.

1820 Et deuxièmement, quand on reçoit les questionnaires, il faut vraiment leur accorder une attention spéciale, parce que mélanger des kilogrammes puis des tonnes, ça fait de très grandes variations annuelles et il faut vraiment suivre... et il faut comprendre les réponses que l'on reçoit. Donc une centralisation des données ou un guichet unique ou appelons ça comme on veut, ça serait très, très, très bienvenu.

1825 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Allaire. — Alors nous allons faire une pause de 15 minutes, et le registre est actuellement fermé. Merci.

1830

**PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE**

1835

LE PRÉSIDENT :

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Nous poursuivons immédiatement en appelant madame Lucie Massé. — Madame Massé, bonsoir.

1840

Mme LUCIE MASSÉ :

Bonsoir, monsieur Zayed, bonsoir aux gens de la commission. Alors je pose ma question. Dans un rapport du ministère des Affaires municipales qui est sur le site du BAPE, il est écrit, et je cite :

1845

« Les municipalités devraient aussi porter attention, une attention particulière aux enjeux de qualité de l'environnement comme la protection des sources d'eau potable, la préservation de l'intégrité des milieux naturels, notamment les milieux humides et hydriques, ainsi que la gestion de la faune sauvage en milieu urbain. »

1850

Ma question est la suivante : comment ces orientations gouvernementales pourront-elles être conciliées avec les agrandissements de certains lieux d'enfouissement qui entraînent la destruction de milieux humides et de boisés, qui constituent les habitats de la faune et de la flore?

1855

Merci, monsieur Zayed.

LE PRÉSIDENT :

1860

Merci à vous, madame Côté (sic). — Monsieur Noreau, avez-vous une réponse?

Mme LUCIE MASSÉ :

Massé.

1865

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

1870 **M. DAVID NOREAU :**

Pourriez-vous reformuler la question? Pardonnez-moi.

LE PRÉSIDENT :

1875

Excusez-moi, je pense que j'ai été confondu. Je pense... je vous ai mal nommée, madame Massé. C'est madame Massé, effectivement.

Mme LUCIE MASSÉ :

1880

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1885

Donc excusez-moi. — Donc je demande à monsieur Noreau d'intervenir.

M. DAVID NOREAU :

1890

Oui, oui. Pourriez-vous reformuler la question?

LE PRÉSIDENT :

En fait, madame...

1895

Mme LUCIE MASSÉ :

Oui, je peux reformuler ma question, monsieur Zayed?

LE PRÉSIDENT :

1900

Allez-y, madame Massé, ça va être plus simple. Oui, allez-y, madame Massé.

Mme LUCIE MASSÉ :

1905 Très bien, merci. Comment ces orientations gouvernementales pourront-elles être conciliées avec les agrandissements de certains lieux d'enfouissement qui entraînent la destruction de milieux humides et de boisés, qui constituent les habitats de la faune et de la flore?

LE PRÉSIDENT :

1910 Merci, madame Massé. — Monsieur Noreau.

M. DAVID NOREAU :

1915 Oui, oui, oui. En fait, la recommandation qui est inscrite au rapport vise avant tout à prévenir que... qu'il y ait, par exemple, justement des problèmes de cohabitation entre les milieux naturels, les sources d'eau potable et les sites où les... plutôt la localisation des sites qui sont prévus dans les documents de planification territoriale de la MRC ou, dans certains cas, de la communauté métropolitaine. Pour que là vu le... l'objectif de la recommandation est avant tout de prévenir et de
1920 prendre en compte ces enjeux-là dans le cadre de la planification, là, que ça soit au niveau du PGMR ou des documents de planification qui sont prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

1925 Évidemment, l'organisme municipal qui fait cet exercice-là va devoir jongler entre ces différents enjeux-là. Mais, par exemple, s'il est bien informé, il pourra dire : « OK, on observe qu'il y a une prise d'eau potable à tel endroit, disons, en aval d'un possible lieu d'enfouissement ou d'un... d'une zone industrielle planifiée. Bien, comment est-ce qu'on peut venir ajuster la situation, peut-être prévenir qu'il y ait des enjeux? », quitte à repenser la planification en fonction de ce qui est observé sur le terrain.

1930 Pour ce qui est des milieux humides et hydriques, évidemment, présentement, les MRC réalisent des exercices de planification des plans régionaux des milieux humides et hydriques. C'est sûr que ces planifications-là vont aider aussi à prévenir qu'il y ait des empiétements de sites industriels sur de tels milieux.

1935 Par ailleurs, on pourrait renchérir et dire que, plus récemment, la LQE s'est dotée... a été modifiée pour prévenir, voyez, disons prévenir la destruction de milieux humides, milieux hydriques, et assujettir certaines activités à des compensations s'il y a atteinte à ces milieux-là. Donc ça serait ma réponse à madame.

1940

LE PRÉSIDENT :

1945 Merci. — Monsieur Trudel, comme dans tout projet, il peut y avoir des mesures... vous pourriez, comme ministre, exiger des mesures de mitigation. Quel genre de mesures de compensation auxquelles on pourrait faire référence, pour illustrer le modèle qui pourrait être utilisé éventuellement pour compenser la destruction de certains milieux?

M. CLAUDE TRUDEL :

1950 Monsieur le président, j'aimerais rappeler là que la procédure, c'est ça... L'agrandissement et l'établissement d'un lieu d'enfouissement technique, c'est la même chose pour un incinérateur, c'est considéré au ministère comme à risque élevé, donc assujetti à la procédure d'évaluation environnementale.

1955 Donc je vais passer la parole à mon collègue Patrice Savoie, qui va vous donner un peu plus d'orientations sur la directive pour réaliser l'étude d'impact et sur les mesures de compensation, des exemples, comme vous le demandez.

LE PRÉSIDENT :

1960 Merci.

M. PATRICE SAVOIE :

1965 Oui, bonsoir, Monsieur le président. Effectivement, là, les... la procédure d'évaluation environnementale, dans sa directive, mentionne ce que l'initiateur doit faire pour compenser, s'il souhaite compenser par un projet de compensation. Toutefois, le ministère privilégie... le gouvernement privilégie une compensation financière qui est calculée selon l'état du milieu, la valeur du milieu et les superficies du milieu humide qui est affecté.

1970 Donc toute perte de milieu humide doit être compensée financièrement au départ, et puis si le promoteur désire de le compenser par un projet, sous forme de compensation par un projet, bien, il doit le soumettre durant la procédure d'évaluation pour qu'il soit analysé au ministère, chez nous. Et puis s'il est accepté, ce projet-là va être indiqué dans le décret définitif et puis va être finalisé au niveau de l'autorisation ministérielle 22 par la suite.

1975

LE PRÉSIDENT :

Merci. La compensation financière est versée à qui?

1980

M. PATRICE SAVOIE :

La compensation financière, elle est versée au ministère, qui le verse dans un fonds dédié à la... dédié pour remettre à des... aux MRC et aux villes par la suite, pour recréer premièrement des milieux humides dans le même bassin versant où le milieu humide a été affecté initialement.

1985

LE PRÉSIDENT :

Et puis si...

1990

M. PATRICE SAVOIE :

Si c'est possible.

1995

LE PRÉSIDENT :

Puis pour les autres impacts environnementaux, autres que humides?

2000

M. PATRICE SAVOIE :

Vous voulez dire s'il y a des mesures de compensation, que ce soit pour le bruit, pour les odeurs, est-ce que c'est ça que vous voulez...

2005

LE PRÉSIDENT :

Bien, mettons, une coupe d'arbres.

2010

M. PATRICE SAVOIE :

Oui, bien, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Des arbres... Ça, c'est la même chose?

2015

M. PATRICE SAVOIE :

Ça serait la même chose... Bien, une coupe d'arbres, non, ça ne serait pas sous forme de compensation financière. C'est plutôt sous forme de compensation par mesures de mitigation, mesures de correction. Il va y avoir des arbres qui devront être replantés, là, par exemple, au pourtour du site ou sur une zone qui appartient au propriétaire.

2020

LE PRÉSIDENT :

Dans ce cas, est-ce que vous exigez un pour un?

2025

M. PATRICE SAVOIE :

Pour les arbres, habituellement, c'est le ministère de la Faune et des Forêts qui pourrait vous répondre à cette question.

2030

LE PRÉSIDENT :

Mais selon votre expérience, ce que vous voyez dans les autorisations, est-ce que ça peut être 1 pour 1 ou pas nécessairement?

2035

M. PATRICE SAVOIE :

Oui, ça pourrait être 1 pour 1.

2040

LE PRÉSIDENT :

Alors madame Massé, est-ce que ça répond à votre question?

2045

Mme LUCIE MASSÉ :

Merci, monsieur Zayed. Et je me demandais si cela s'applique lorsqu'un décret a déjà été passé pour agrandir un site d'enfouissement, un lieu d'enfouissement?

2050

LE PRÉSIDENT :

Ah, d'accord. Je n'avais pas compris ça tout à l'heure. — Monsieur Trudel?

Mme LUCIE MASSÉ :

2055 D'accord, merci.

M. CLAUDE TRUDEL :

2060 Si j'ai bien compris la question... je veux être certain là qu'on réponde adéquatement là. C'est bien de dire que s'il y a un projet qui est déjà autorisé, est-ce que... C'est parce que c'est dans le cadre habituellement d'un projet, là, mais c'est ça que j'essaie de comprendre, dans quelle mesure où... — Je vous laisse aller. Oui?

LE PRÉSIDENT :

2065 Oui, ce que j'ai compris, c'est qu'il y a eu un décret qui autorise l'implantation d'un lieu d'enfouissement technique. Donc il y a déjà une autorisation. Est-ce qu'il pourrait y avoir l'équivalent d'une rétroactivité, autrement dit, d'une rétroaction? « Rétro » dans le sens est-ce qu'on pourrait revenir sur le décret pour ajouter des éléments de compensation, pour ajouter des éléments de mitigation? — C'est bien ça, madame Massé?

Mme LUCIE MASSÉ :

2075 Oui. Par exemple, dans le cas présent, qui me... que j'ai à l'esprit, c'est l'agrandissement d'un lieu d'enfouissement.

LE PRÉSIDENT :

2080 Qui est autorisé?

Mme LUCIE MASSÉ :

Qui est autorisé, pour lequel le ministre de l'Environnement a fait un décret.

2085 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien ça. Donc j'avais bien compris.

Mme LUCIE MASSÉ :

2090

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2095

Monsieur Trudel?

M. CLAUDE TRUDEL :

2100

Oui, là je comprends mieux aussi la question. Parce que ce que vous avez suggéré, c'est ça, c'est : est-ce que c'est un projet d'agrandissement qui est en cours ou est-ce qu'il est déjà autorisé? Donc je vais... Étant donné que la question est clarifiée, je vais quand même passer la parole à mon collègue Patrice, qui va vous répondre.

M. PATRICE SAVOIE :

2105

Oui. Si le projet a déjà été implanté, le décret a déjà été autorisé, non, effectivement, on ne peut pas revenir en arrière. Par contre, si ce site-là s'agrandissait éventuellement, oui, les mesures d'atténuation, de compensation devraient être compensées s'il y a des milieux humides vis-à-vis la superficie du lieu d'agrandissement.

2110

LE PRÉSIDENT :

2115

S'il y a des événements qui se produisent ou des impacts environnementaux qui se produisent pendant les travaux, est-ce que le Ministère, même si ce n'est pas dans le décret, peut exiger des correctifs... sûrement des correctifs, mais peut ajouter à ces correctifs-là des éléments de restitution du milieu environnemental?

M. PATRICE SAVOIE :

2120

OK. Vous voulez dire s'il y avait des milieux humides affectés suite à l'agrandissement, par exemple?

LE PRÉSIDENT :

2125

Par exemple.

M. PATRICE SAVOIE :

Oui, il faudrait qu'il soit...

2130

LE PRÉSIDENT :

Qui n'avaient pas été... qui n'avaient pas été prévus.

2135

M. PATRICE SAVOIE :

Oui. Habituellement, c'est toujours prévu. On y va au... on y va plus que moins, je vous dirais. Mais si jamais ça arrivait, soit un déversement dans un milieu humide qui n'avait pas été prévu, effectivement, ça devra être compensé là.

2140

Parce que ce qu'il faut comprendre, c'est que les milieux humides, dans un agrandissement, vont être compensés au fur et à mesure que les zones vont être autorisées. Un lieu d'enfouissement peut être autorisé par autorisation ministérielle trois fois, quatre fois, cinq fois, selon l'évolution de l'enfouissement dans le site.

2145

Donc si la première phase de construction, c'est la cellule 1 et 2 qui doivent être construites et puis qu'il y a des dégâts éventuels qui se produisent, bien là, au niveau de la troisième et de la quatrième cellule, les mesures pourraient se reprendre à ce moment-là. Les mesures de compensation pourraient être additionnées.

2150

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur. — Madame Massé, vous avez une deuxième question?

2155

Mme LUCIE MASSÉ :

Oui, Monsieur le commissaire. Ma deuxième question est la suivante : est-ce que votre commission enquêtera pour connaître la différence entre les coûts d'opération d'un lieu d'enfouissement privé et les coûts d'opération d'un lieu d'enfouissement public, par exemple, par une MRC ou une institution publique, et dans le but de diminuer les coûts de traitement des déchets pour le portefeuille des Québécois?

2160

LE PRÉSIDENT :

2165 Je pense que je vais vous répondre de façon générale, comme j'ai déjà répondu à plusieurs qui me posaient la question « Est-ce que votre rapport pourrait contenir telle chose? Est-ce que vous allez vous intéresser à telle chose? » Je pense que je vais vous répéter un peu ce que j'ai dit à d'autres personnes.

2170 La commission a toute la latitude nécessaire pour aller en haut, en bas, à gauche, à droite. Je ne prends aucun engagement au nom de la commission, mais nous avons toute la latitude nécessaire pour traiter des enjeux que nous décidons de prioriser. Voilà.

Mme LUCIE MASSÉ :

2175 C'est très bien. Merci, Monsieur le commissaire, pour toutes ces réponses et d'avoir répondu... d'avoir trouvé des gens pour répondre à nos questions.

LE PRÉSIDENT :

2180 Merci à vous d'avoir participé.

Mme LUCIE MASSÉ :

2185 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

2190 Bonsoir, madame Massé. — Et je cède la parole maintenant à madame... à ma collègue, madame Forget.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2195 Merci, monsieur Zayed. — Il nous reste donc deux grands blocs, là, pour l'économie. On a quand même répondu à certaines choses en amont, donc ça devrait aller, bien aller. Alors là, on s'intéresserait au centre de tri, maintenant, ainsi que par la suite, au... du centre de tri à l'élimination au... évidemment à la valorisation.

2200 Donc pour le centre de tri, la première question que j'avais, c'était : quelle part peut représenter la vente des matières recyclées dans le financement de leurs opérations? Et d'où

viennent les autres sources de financement, donc contrats avec la municipalité et tout ça? Est-ce que madame Langlois-Blouin veut répondre à la question?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2205

Je peux... Oui, je peux répondre, merci. La part peut être très variable d'un centre de tri à l'autre. Comme on a des centres de tri qui sont des centres de tri municipaux, il y a des centres de tri opérés par des entreprises privées puis il y a aussi des entreprises... des centres de tri opérés par des organismes à but non lucratif, dont certains ont de la main-d'oeuvre adaptée. Donc tout dépend de la formule, je vous dirais, des contrats. Donc je n'ai pas de moyenne pour la part des revenus de... de vente de la matière qui serait dans les revenus du centre de tri.

2210

Ce que je peux vous dire, par contre, c'est que de plus en plus de municipalités et de centres de tri souhaitent intégrer dans leur... et/ou ont intégré dans leur appel d'offres et contrat une clause de partage de risques, si on veut, donc avec des seuils minimums et maximums, où il peut y avoir un partage de pertes ou un partage de revenus si c'est en bas d'un seuil ou en haut d'un seuil.

2215

Et également, la deuxième source de revenus pour les centres de tri, outre la vente des matières, ça va être les coûts des tarifs d'accueil. Donc pour chaque tonne entrante, il va y avoir un tarif qui peut varier selon l'entente avec chacune des municipalités, là, dépendamment si elle a été... si ça a été par un processus d'appel d'offres ou une entente de gré à gré ou encore, si en gestion interne au niveau d'une municipalité ou d'une régie.

2220

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2225

Mais donc RECYC-QUÉBEC ne compile pas de statistiques sur les sources de revenus et de poulx des centres de tri du Québec, c'est ça? Est-ce que le ministère de l'Environnement le fait, lui?

2230

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Est-ce que vous me permettez de répondre?

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2235

Oui, oui, complétez.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2240 Parce que, oui, on compile de l'information. Je vous ai partagé, je pense hier, à la
commission, l'indice des prix qu'on produit à chaque mois. Donc c'est basé sur l'information qui
nous est fournie par les centres de tri. Donc pour chaque sous-catégorie, pour chaque catégorie
de ballots qu'ils vendent, ils vont nous indiquer la quantité, le prix moyen. Donc on fait une moyenne,
nous, qui est partagée, qui est diffusée mensuellement dans notre site Internet.

2245 Et également, on obtient présentement, là, dans le cadre de la modernisation de la collecte
sélective, il y a un des quatre groupes de travail qui porte sur les centres de tri et il y a un diagnostic
des centres de tri qui est en cours de réalisation, qui devrait nous permettre d'avoir un portrait précis
sur plusieurs éléments concernant l'opération et la gestion des centres de tri, notamment les coûts
2250 et les revenus.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2255 Mais est-ce que ça va être prêt durant le cours de notre commission, à votre avis? Vers quel
moment?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2260 C'est prévu, livraison, de mémoire, fin mai. Donc il va y avoir un rapport qui va être rendu
public par la suite. Donc je pense que vos travaux s'échelonnent jusqu'à la fin de l'automne, donc
assurément.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2265 Parfait, merci. Puis madame Dussault tout à l'heure nous entretenait un peu comment ça
fonctionnait un centre de tri pour la, dans le fond, la réforme là... la réforme ou la modernisation.
Peut-être nous expliquer davantage, notamment, le fait que les centres de tri ont peut-être vécu
des difficultés financières par le passé et en quoi la nouvelle structure va rendre le modèle d'affaires
plus viable économiquement?

2270 On a compris que madame Dussault disait que les intérêts de l'industrie pourraient
permettre d'optimiser le travail, mais il y a quand même l'enjeu de débouchés qui demeure entier.
Alors j'aurais voulu avoir son avis ou, en tout cas, son expertise sur l'idée de... le temps que les
débouchés soient créés, le temps que le marché intérieur soit créé, comment vont fonctionner ces
2275 centres de tri puis leur viabilité économique?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2280 Est-ce que vous me permettez de répondre peut-être avant? Parce que j'aimerais ça quand même partager que, comme je le disais, on a plusieurs centres de tri avec des réalités différentes, des modes de gestion différents et on ne peut pas tous les mêmes... les mettre sur le même pied d'égalité. Il y en a quand même qui, malgré la fermeture de certains marchés, ont réussi à tirer leur épingle du jeu, puis je pense que c'est important de le mentionner.

2285 Il y a des centres de tri qui avaient des réserves, donc qui avaient des fonds accumulés qui leur ont permis de minimiser l'impact de la perte de revenus en 2018, par exemple.

Il y a des centres de tri qui, avec des municipalités, avaient des clauses de partage de pertes de revenus. Donc ça a permis aussi de minimiser certains impacts.

2290 Et également, il y a des centres de tri qui avaient des ententes à long terme ou plus stables avec des acheteurs, notamment québécois, avec des prix plancher qui leur ont permis de passer, je vous dirais, pas sans impact, mais de traverser la période 2018-2019 de façon beaucoup plus stable ou avec moins d'impacts là.

2295 Donc il y a quand même différentes pratiques qui sont... qui étaient en place, différentes formes de gestion aussi. Et l'objectif de la modernisation c'est de standardiser, si on veut, les pratiques et de tirer un peu tout le monde vers le haut, si vous me permettez l'expression. Notamment, parce qu'actuellement, chaque centre de tri peut faire ce qu'il veut dans l'optique où il peut vendre les matières à qui il le veut, au prix qu'il veut, il peut vendre au Québec versus à l'exportation. Il peut...

2300
2305 Donc ils ont une marge de manoeuvre complète sur la matière et sur leurs opérations. Et ce qu'on souhaite avec la modernisation, c'est qu'il y ait des critères de performance qui soient définis pour les centres de tri et encadrés par l'organisme de gestion désigné. Donc c'est vraiment par ce moyen-là, ce mécanisme-là de reddition de compte et d'encadrement qu'on souhaite niveler un peu les pratiques vers le haut.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2310 Merci pour les précisions. Puis j'imagine que dans votre diagnostic, vers le mois de mai, il va sûrement y avoir un inventaire de ces bonnes pratiques-là pour notre commission.

Donc j'enverrais la question, la même question, là, ou en tout cas, les volets complémentaires au ministère responsable de l'environnement.

2315

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui, Madame la commissaire. Je vais céder la parole à Marie Dussault.

2320

Mme MARIE DUSSAULT :

Oui, bonjour, Madame la commissaire. Donc en complément de ce que madame Langlois vient de dire, ce que je pourrais rajouter, quoique la réponse était déjà assez complète, c'était que dans le cadre de la modernisation, il va y avoir des exigences notamment aussi en termes de traçabilité des matières jusqu'à la destination finale des matières. Donc ça aussi, c'est un élément qui va venir favoriser un meilleur suivi des matières et d'avoir une meilleure information, une information plus juste sur le devenir des matières.

2325

Présentement, il y a... comme disait madame Langlois, il y a différents modèles d'affaires dans les centres de tri. Chacun tente de tirer son épingle du jeu à sa façon. Certains y arrivent avec plus de succès que d'autres et... Mais il y a encore, par exemple, beaucoup de volume de matières qui sont confiées à des courtiers et malheureusement, souvent, ça devient un peu une boîte noire où on ne sait pas exactement où les matières vont éventuellement aboutir, quelle est la proportion réelle des matières qui sont vraiment recyclées par rapport à ce qui devient des rejets à l'endroit où elles sont acheminées.

2330

2335

Mais un autre avantage aussi de venir consolider cette chaîne de valeur là en la mettant sous la responsabilité, sous l'encadrement d'un organisme de gestion désigné, c'est aussi de consolider des volumes. Présentement, il y a des centres de tri qui, souvent, n'auront pas... ne vont pas générer les volumes suffisants pour pouvoir effectivement convenir avec un repreneur, un recycleur québécois ou à tout le moins limitrophe, qui, lui, a besoin... peut-être besoin de grands volumes.

2340

Donc oui, on comprend que des grands volumes souvent peuvent se faire par l'accumulation de petits volumes, mais souvent, ils vont prioriser de faire affaire avec des entités qui sont capables de leur garantir des volumes et de leur garantir des qualités. Donc avec la modernisation, l'organisme de gestion désigné qui va coordonner tout ça va pouvoir consolider ces volumes.

2345

Comme disait madame Langlois, il va y avoir des critères de qualité que les centres de tri devront livrer. Donc ils pourront assurer la qualité des matières qu'ils vont livrer. Donc ça vient faciliter les maillages.

2350

2355 Et dans le cas des matières où les débouchés n'existent pas ou peu, je le disais aussi un peu plus tôt, il va y avoir des obligations de recherche et développement. Il va y avoir... On ne s'attend pas à ce que, dès l'an 1, que tout soit parfait, mais il va y avoir des investissements qui devront être faits pour développer ces débouchés-là ou développer les technologies pour permettre de peut-être trier la matière pour arriver avec une offre de matières qui répond davantage aux besoins des repreneurs.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2360 Et est-ce qu'il y a un, dans le fond, un marché régional de... dans le fond, des extrants des centres de tri avec le Nord-Est américain, l'Ontario? Et est-ce que développer un marché intérieur est possible ou il y a toujours une solution externe plus facile, là, de le vendre, par exemple, pour des gens qui voudraient le brûler et tout ça?

2365 Donc c'est quoi le cadre d'exportation versus garder au Québec, et les incitatifs du ministère de l'Environnement ou RECYC-QUÉBEC?

Mme MARIE DUSSAULT :

2370 Bien, ce qui est prévu dans la modernisation, c'est qu'on va sans doute prévoir dans la réglementation pas des exigences en termes quantitatives, nécessairement, mais certainement des exigences en termes de reddition de comptes sur, outre la traçabilité qui va déjà venir indiquer quelle portion et quelles matières sont effectivement acheminées à des marchés locaux, donc québécois versus des marchés limitrophes, que ce soit l'Ontario ou des états du Nord-Est américain, par rapport à des marchés étrangers.

2380 On ne veut pas l'interdire, le marché étranger ou le marché limitrophe parce que parfois la solution est là. Ça va dépendre des différentes matières. Pour certaines matières, il faut des volumes très importants pour pouvoir justifier une installation de conditionnement ou de valorisation.

2385 Ceci étant dit, on veut quand même tenter de rapprocher ça le plus proche, chez nous. D'une part, pour réduire la vulnérabilité de notre chaîne de valeur, bien entendu, également pour favoriser le développement économique chez nous.

Mais encore là, je vous dirais qu'il n'y a pas une réponse, il y en a plusieurs. Parce qu'on sait, par exemple, au Québec, au niveau des papetières, pour ce qui est de recycler les cartons, à partir du moment où on va fournir une qualité puis les volumes nécessaires, on n'entrevoit pas

2390 nécessairement de problème majeur. Je ne vous dis pas qu'il n'y a pas un certain travail à faire
quand même dans ce secteur-là, mais si on pense, par exemple, aux films plastiques, il y a encore
beaucoup de choses à faire. Ça ne veut pas dire qu'on ne sera pas capable de le faire au Québec,
mais encore là, dépendamment des résines, dépendamment des volumes, possiblement,
effectivement, qu'il y aura des maillages ou des collaborations à faire avec des centres de tri de
l'Ontario ou d'ailleurs.

2395 Et on n'est pas la seule province non plus à aller avec une modernisation de nos systèmes
de collecte sélective. Il y a d'autres provinces, dont l'Ontario, qui le font et il ne faut pas exclure,
peut-être, qu'il pourrait y avoir des partenariats qui vont se faire entre les organismes de gestion
pour justement, à une échelle plus macro, entre eux, s'entraider.

2400 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

2405 Et c'est quoi l'intention... autant, la question s'adresse autant à RECYC-QUÉBEC qu'au
ministère de l'Environnement, mais l'intention de financer de manière durable cette création d'un
marché intérieur, là, qui devient intéressant, beaucoup plus intéressant que l'enfouissement? Donc
c'est quoi l'incitatif durable, systématique, qui va faire que le choix va... va plutôt privilégier la
valorisation que l'enfouissement? Alors c'est quoi la démarche actuelle, les actions concrètes qui
mènent le Québec vers cette direction?

2410 **Mme MARIE DUSSAULT :**

2415 Actuellement – sûrement que madame Langlois va vouloir compléter – mais actuellement,
il n'y a pas vraiment, même s'il y a un régime de compensation qui rembourse une bonne partie
des coûts aux municipalités, il n'y a pas vraiment d'exigence de performance, il y a très peu
d'ailleurs de reddition de comptes également, il n'y a pas de traçabilité des matières, ou très peu.

2420 Donc avec la modernisation, on va venir – comment je pourrais dire ça? – on va... on l'a
déjà dit un peu plus tôt, on va intégrer dans les obligations la taille de taux de récupération, mais
également la taille de taux de recyclage.

2425 Donc si on prévoit un taux de recyclage, disons, de 75 % et possiblement plus tard de 90 %,
comme indiqué dans le Plan d'action 2019-2024, on fait en sorte que la fraction qui pourra aller à
une autre forme de valorisation ou encore à l'élimination va devenir très très faible. Et là, la
responsabilité à la fois financière qu'organisationnelle, si je peux m'exprimer ainsi, développer les
marchés, les technologies, tout ça, va reposer fondamentalement avec l'industrie.

On n'exclut pas... et là, je laisserai plutôt la parole à RECYC-QUÉBEC, on n'exclut pas que, surtout au cours des premières années, qu'il n'y ait pas une aide gouvernementale pour arriver à réaliser, soutenir certains développements. Mais à la base, l'idée c'est qu'à moyen et long terme, la responsabilité repose avec les producteurs qui font les choix de mettre en marché ces produits-là.

2430

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Merci. — Madame Langlois-Blouin, vous voulez réagir?

2435

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Oui, merci. Parce que c'est quand même... ça fait partie de la mission de RECYC-QUÉBEC de soutenir la chaîne de valeur et de développer les marchés, les débouchés. Donc ça me permet aussi de revenir à une question qui a été posée à la toute fin de l'audience de cet après-midi sur les programmes de soutien financier existants.

2440

Donc actuellement, puis ce n'est pas nouveau, RECYC-QUÉBEC, ça fait longtemps nombreuses années qu'on a différentes formules de programmes ou d'aide financière, je le mentionnais. On en a un présentement de plusieurs millions de dollars qui est ouvert pour la modernisation des centres de tri. Donc pour contribuer aussi, quand je parlais tantôt de niveler vers le haut, donc il y a du soutien financier qui est disponible pendant cette transition-là.

2445

Et également, on a deux programmes là qui visent spécifiquement le développement des marchés, des débouchés, des innovations technologiques. Donc un qui est très général, qui couvre tous les types de matières, pour lequel on a eu plusieurs demandes qui ont été acceptées, qui touchent des matières de la collecte sélective, notamment des matières pour lesquelles on veut accentuer les débouchés au Québec.

2450

Et également, on a... je l'ai mentionné déjà dans une audience, RECYC-QUÉBEC a mis sur pied aussi un programme avec ses fonds propres de 8 millions de dollars pour encourager le réemploi et le recyclage des contenants de boissons au Québec. Donc il y a des projets qui ont été déposés aussi, qui sont en cours d'analyse.

2455

C'est important aussi de savoir qu'on a peut-être la perception que beaucoup de matières sont traitées à l'extérieur du Québec ou sont exportées, mais ce n'est pas le cas de la grande majorité des matières, puis c'est important de le préciser. Puis ça me ferait plaisir de partager à la commission, là, l'information relative à l'année 2018, notre dernier bilan. Parce que c'est de

2460

l'information qu'on suit à travers les années dans nos bilans, donc les destinations de vente des matières par les centres de tri.

2465

Et on avait vu en 2015, je vous dirais, une recrudescence de l'exportation et avec certaines mesures d'intervention qui ont été mises en place, notamment du soutien financier pour assurer la modernisation des centres de tri et le développement de marchés. La tendance en 2018 était beaucoup plus favorable, donc il y avait plus de matières qui restaient au Québec. C'est le cas du carton, c'est le cas du plastique numéro 1, du plastique numéro 2, du verre, du métal aussi. C'est des matières qui, en grande proportion, restent au Québec.

2470

Et pour celles qui étaient, par exemple, exportées, on parle des papiers mixtes, des plastiques mixtes, donc c'est des ballots de différents types de matières, bien, on voit déjà, il y a des projets qui ont été acceptés de notre côté pour surtrier ces produits-là ou les intégrer, par exemple, dans des procédés existants, par exemple, chez des papetières au Québec.

2475

Et également, l'exemple que je peux vous donner, c'est des contenants multicouches qui étaient majoritairement exportés. Et depuis l'année 2020, on a une papetière au Québec qui les reprend, donc qui les achète de centres de tri au Québec.

2480

Donc c'est vraiment... ça fait partie de notre mission puis je pourrai vous partager les dernières données par rapport au pourcentage qui est recyclé ou qui est traité au Québec versus hors Québec.

2485

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup. Je vais passer la parole à mon collègue, Pierre Renaud.

2490

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Oui, on a parlé, madame Langlois, de consolidation – ou c'est peut-être madame Dussault qui en a parlé – de consolidation des centres de tri. Selon vos analyses, là, avec les nouvelles... la collecte, la nouvelle collecte sélective, la modernisation et... Est-ce qu'il va y avoir plus de centres de tri ou est-ce que le nombre de centres de tri va diminuer? Comment est-ce que... comment est-ce que ça va fonctionner, selon ce que vous prévoyez?

2495

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2500 Je vous dirais qu'à... pour démarrer la... en fait, dans la transition, parce que c'est comme ça qu'on le parle, de la consigne, de la collecte sélective modernisée, on parle d'une période de transition entre 2022 et 2025. On souhaite tabler sur les acquis. Donc comme je le disais, on fait un diagnostic au niveau des centres de tri, il y a du soutien financier pour les... pour ceux qui le souhaiteraient ou qui voudraient atteindre des critères de performance qui vont être définis, moderniser leurs opérations, leurs installations, donc...
2505 Moi, je vous dirais qu'au départ, je pense qu'il va y avoir une certaine consolidation.

C'est possible qu'avec les années, il y ait une diminution. C'est un petit peu dur de le prédire. Ça va aussi dépendre des choix qui vont être faits par l'organisme de gestion, notamment pour optimiser les coûts. Mais il y a une chose qui est sûre, c'est qu'on parle beaucoup des matières des citoyens, donc ce que nous, on met dans notre bac bleu – ou dans notre bac vert, si vous êtes à Montréal ou dans les environs – mais il y a toutes les matières recyclables qu'on retrouve dans les entreprises aussi. Et actuellement, si je ne me trompe pas, il y a quatre centres de tri qui traitent ces matières-là.

2515 Donc on l'a mentionné dans la stratégie de valorisation de la matière organique, il y aura à terme une obligation pour les entreprises de détenir un service de collecte pour le papier carton. On pense que ça va avoir un effet de levier positif sur les autres matières recyclables.

2520 Donc peut-être qu'on va avoir des transformations de centres de tri. Certains vont devenir peut-être plus spécialisés sur des matières des entreprises. Peut-être que certains vont devenir plus des centres de transfert, un peu comme on le voit au niveau de l'élimination.

2525 Mais c'est clair qu'aujourd'hui, si on souhaite augmenter et atteindre des performances très élevées de récupération et de recyclage de l'ensemble des matières recyclables, il nous manque certainement des capacités de tri. Je vous dirais que les centres de tri actuellement, dans le système actuel, ils sont pas mal tous à pleine capacité. Donc ils ne roulent pas avec une capacité restante ou peut-être, selon les types de contrats, mais on va avoir un besoin de capacité de tri, peut-être dans certaines régions.

2530 On sait que dans la région montréalaise, notamment, il va y avoir ce besoin-là dans quelques années parce qu'un des centres de tri va... qui est celui à Saint-Michel, il y a une utilisation qui va devenir un parc dans cet endroit-là. Donc il va y avoir une évolution, c'est certain là.

2535

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

J'aimerais ça... Vous avez parlé d'une obligation à terme, là, c'est quand ça? C'est quand « à terme », l'obligation puis les ICI pour le papier puis le carton, dont vous avez parlé tout à l'heure, là?

2540

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

De mémoire, elle est visée pour 2024, mais ça va faire l'objet d'une modification réglementaire ou d'une réglementation. Donc la date, je peux vous donner l'année ciblée, mais la date exacte sera à confirmer selon l'adoption de la réglementation.

2545

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Actuellement, madame Langlois, dans le bac – on va l'appeler bac bleu, là, chez nous, c'est un bac bleu – dans le bac bleu, il y a du verre, il y a beaucoup de... il y a quand même les bouteilles de vin, il y a quand même des contenants qui ne sont pas consignés qui se retrouvent là, des contenants en verre.

2550

Et je comprenais que ce verre-là pose un problème au niveau des centres de tri parce qu'il contamine d'autres matières, le papier entre autres, là, corrigez-moi si je me trompe, qui... qui vont avoir moins de valeur parce qu'il y a du verre. Puis ce verre-là qui se retrouve pêle-mêle toute sorte de couleur dans le bac bleu est difficilement recyclable, les débouchés pour ce produit-là sont... ne sont pas évidents, là, à ce que je comprends. Bien, est-ce que je me trompe par rapport à ça, dans la situation actuelle?

2555

2560

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Bien, comme vous m'avez permis de vous corriger, je vais le faire. En fait, le verre ne contamine pas vraiment le papier. Je vous dirais, on a réalisé des caractérisations de ballots, donc de matières sortantes des centres de tri puis, de mémoire, le principal contaminant des ballots de papier carton, c'est les plastiques, notamment les sacs de plastique, parce que dans les équipements dans un centre de tri... puis je vous fais l'image, parce que j'ai l'image en tête, là, mais le carton, donc, va monter puis les sacs de plastique étant très légers vont un peu se comporter avec ces matières-là, donc vont les suivre dans la chaîne.

2565

2570

Je vous dirais que le verre dans le bac de récupération, le principal impact c'est que souvent, dans les camions, avec la compaction ou au centre de tri, ça va... le verre va se briser, donc il peut

2575

devenir en petits morceaux, donc c'est déjà un défi en soi. Ce n'est pas tant au niveau de la contamination des autres matières que le fait que ça peut aussi créer de l'usure prématurée pour les équipements en centre de tri.

2580

Il y a quand même certains centres de tri qui vont... qui ont développé des débouchés pour le verre qu'ils reçoivent. Donc notamment, je pense à Tricentris, là, qui a son usine Verrox qui fait du verre micronisé avec le verre qu'il traite dans ses centres de tri.

2585

Mais c'est sûr qu'au niveau... si on souhaite prendre le verre, le trier par couleur et refaire des bouteilles de verre, donc de la refonte, la qualité actuellement n'est pas au rendez-vous. Donc c'est pour ça qu'on souhaite élargir la consigne et que ces contenants-là soient triés à la source, donc pour améliorer la qualité, réduire la contamination et s'assurer qu'on ait accès à plein de marchés.

2590

Puis ça permettra... il restera du verre dans la collecte sélective dans le bac bleu – parce que moi aussi, j'ai un bac bleu – il restera du verre et il y aura des débouchés existants là. Donc je parlais du verre micronisé. Il y a aussi des entreprises qui font du sablage au jet avec ça, avec... donc il y a du verre de filtration pour piscine aussi.

2595

Donc il y a différentes utilisations qui sont possibles, mais on souhaite au maximum être capable d'alimenter le marché de la refonte avec le verre. Puis c'est important de mentionner aussi qu'il y a plusieurs municipalités qui ont souhaité, je vous dirais, emboîter le pas, favoriser le tri à la source du verre. Donc il y a plusieurs conteneurs de verre qui ont été implantés dans différents territoires, sans consigne, notamment pour favoriser une meilleure qualité.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

2600

Une fois la modernisation mise en place, quelles sont les matières qui vont poser un problème en termes de débouchés? Je vous entends au niveau des sacs de plastique qui viennent causer un problème. La modernisation ne changera pas cette situation-là. Quelles sont les matières qui restent, là, qui vont être problématiques en termes de trouver des débouchés – je vais appeler ça « rentables » là – mais d'avoir quand même un prix, au moins un prix positif, pas un prix négatif.

2605

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2610

Je pense que les sacs et pellicules, ça fait partie des matières pour lesquelles il y a des besoins accrus de débouchés ou peut-être d'approches de collecte différentes.

Je vous donnerais l'exemple en Colombie-Britannique, les sacs de plastique et le polystyrène sont récupérés à part, donc pas dans le bac, pour favoriser une meilleure qualité puis réduire la contamination. Donc il y a des approches de collecte aussi qui peuvent être complémentaires, qui pourront être envisagées.

2615

Je pense que les contenants qui sont des composites aussi amènent une complexité au niveau, à la fois du... pour le citoyen, là, qui va se demander : « C'est-tu du plastique? C'est-tu du carton? » puis qui ne le saura pas puis qu'il va peut-être le jeter parce qu'il n'est pas sûr. Mais aussi, à la fois pour les centres de tri ou les recycleurs, donc les... ce qu'on appelle les sachets autoportants.

2620

Donc il y a différents types d'emballage qui, actuellement, se retrouvent majoritairement mis dans les déchets. Puis c'est vrai beaucoup là pour la catégorie des plastiques qui peuvent être composés de différents plastiques. Notamment là, je vous partageais d'entrée de jeu, là, mardi, les résultats de 2018 au niveau de chacune des matières, quelle part est envoyée, de ce qu'on consomme à la maison finit chez des conditionneurs/recycleurs, puis pour les plastiques, c'est moins de 30 %, donc il y a un...

2625

Ça, ça veut dire qu'il y en a une part, beaucoup dans nos déchets à la maison, il y en a une part qui est rejetée au centre de tri. Donc c'est, je vous dirais que c'est les matières qui me viennent en tête pour le moment.

2630

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Puis c'est... Comment la modernisation de la consigne puis le... pas la modernisation, la modernisation de la collecte et la consigne, est-ce que ça va changer cette situation-là? Ou cette situation-là, c'est... on doit vivre avec, c'est...il n'y a rien à faire par rapport à ça ou...?

2635

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

J'espère qu'il y a quelque chose à faire, je vous dirais. Non, ça fait partie des objectifs, puis on parlait plus tôt aujourd'hui d'éco-modulation du tarif, donc avec la responsabilisation des entreprises et le fait qu'ils auront le contrôle, mais aussi l'imputabilité sur l'entièreté de la chaîne avec des objectifs, pas juste de récupération, mais de recyclage à atteindre.

2640

Il va nécessairement devoir y avoir des réflexions sur qu'est-ce qui est mis en marché, donc des incitatifs financiers clairs par l'éco-modulation des tarifs pour les matières qui sont facilement récupérables, facilement recyclables, pour lesquelles il y a des débouchés qui sont stables. Mais

2645

2650

aussi, des possibilités aussi de développer de nouveaux marchés ou des approches de collectes complémentaires pour certaines matières qui, triées à la source, peuvent représenter une opportunité de rentabilité notamment, mais que, pêle-mêle, il y a un défi.

2655

Donc c'est l'exemple des sacs de plastique en est peut-être un aussi, là, le polystyrène aussi. On sait qu'il y a des municipalités, par exemple, ou des entreprises qui le récupèrent à part, à leurs écocentres ou dans leur système, qui font affaire avec des conditionneurs/recycleurs, et tout ça fonctionne très bien. Mais ça ne passe pas par le bac de récupération nécessairement.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

2660

Je vous remercie.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2665

J'aurais envie de savoir si, dans la communauté métropolitaine de Montréal – c'est ça? Le CMM, excusez-moi – est-ce que, dans le fond, si on revient à... je crois que c'est vous qui aviez mentionné ça hier ou aujourd'hui... on ne se rappelle plus, hein, les jours. Vous aviez dit qu'il y avait une propension à vouloir remplir rapidement le lieu d'enfouissement parce qu'ils ont un délai... Ah, non, c'est peut-être monsieur Trudel qui a mentionné ça. Dans le fond, parce qu'ils ont seulement cinq ans, disons, d'autorisation, il y a une propension à vouloir remplir le site plus rapidement et ça peut donner... ça peut donner comme... avoir pour effet de réduire le prix, au final, parce qu'ils veulent attirer la matière dans le lieu d'enfouissement.

2670

2675

Alors la question que j'avais pour vous, c'est qu'étant donné qu'à Montréal, il y a quand même probablement une belle dynamique au niveau des débouchés, potentiellement, à cause qu'il y a un peu plus de population, est-ce que cette grande différence de prix entre enfouissement puis la valorisation est une chose qui a été analysée à Montréal? Ou est-ce qu'il y a vraiment une grande différence de prix, c'est quoi la situation? Est-ce qu'il y a... vous avez des études à Montréal sur la performance de la valorisation versus l'élimination?

2680

M. MICHEL ALLAIRE :

2685

Bien, dans le cas de... si on parle de prix à la tonne, là, pour la communauté, toutes confondues, on parle de... pour l'élimination, on parle de 163 \$ la tonne, et pour la récupération et recyclage des matières recyclables, on parle de 200 \$ la tonne. Donc ça, c'est les déboursés des municipalités. Je ne tiens pas compte des redevances et des ristournes, mais donc... On est rendu à peu près 165/200.

Donc c'est moins... l'écart, au... bien, je dis « au début », ça fait bientôt 30 ans que je suis dans le domaine, c'était beaucoup plus... l'enfouissement ne coûtait rien, là, dans ce temps-là, vraiment là, c'était vraiment des coûts très minimes.

2690

Donc quand on avait commencé, quand j'étais à Verchères, entre autres, et on a commencé la collecte sélective au sein de la MRC, ça coûtait très cher parce qu'il y avait à l'époque Ville LaSalle et il y avait quelques autres municipalités, mais c'était très, très, très peu usuel.

2695

Donc l'industrie s'est développée et maintenant, on a... les prix, bon, ne sont pas égaux, mais là 163 \$ la tonne, c'était en 2018, la redevance a augmenté et elle va encore augmenter. Donc on va tendre vers... si les prix du recyclage restent les mêmes, mais ces prix-là ont augmenté beaucoup dernièrement aussi, parce qu'on parlait plus tôt – moi non plus, je ne me souviens pas si c'était aujourd'hui ou hier – mais des déboursés supplémentaires que les villes ont faits pour que la collecte continue, parce que les sites étaient, la plupart, les centres de tri étaient la plupart au bord de la faillite. Donc Montréal a déboursé 25 millions, Longueuil a déboursé 4 millions supplémentaires. Donc ça fait des... c'est des imprévus comme ça.

2700

Mais bon, en modernisant le système, c'est pour ça qu'on avait d'ailleurs fait la modification du PMGMR en demandant au gouvernement de modifier, justement, le système, parce qu'après 30 ans, le système avait grossi, mais là, il était dû pour une espèce de consolidation et de...

2705

Et en plus, avec la responsabilité élargie qui est transférée à celui qui les met en marché, bien, les entreprises entre eux autres vont être assis à la table de l'organisme et ils vont se parler, et ils vont dire : « Écoute, tu ne veux pas changer ton contenant, bien, tu vas payer, mon gars. » Puis c'est ce qui va arriver, ils vont payer. Puis il y a des produits, je prends toujours l'exemple des parfums puis des produits de luxe, ils vont la payer la surprime, puis ils vont la payer l'emballage, parce que ça fait partie du produit, ça fait partie...

2710

Donc il y aura, au sein de cet organisme-là, toute une pensée à renouveler au sujet des emballages et ce qui est recyclable de ce qui ne l'est pas. Et comme ils auront aussi la responsabilité des centres de tri et de trouver des débouchés, bien, ça sera à eux de... ça va les forcer inévitablement à verdir, entre guillemets, leurs emballages. C'est inévitable.

2715

2720

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

2725

J'ai une autre question pour monsieur Allaire, mais c'est une question qui n'a pas rapport là. Ça m'arrive de même, là. C'est parce qu'on a parlé de cueillette supplémentaire, où on ramasse séparément les sacs de plastique. C'est madame Langlois qui m'a donné l'idée.

2730

M. MICHEL ALLAIRE :

Oui.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

2735

Parce que vous avez dit, hier, monsieur Allaire, que Montréal allait vers la biométhanisation pour le traitement des matières organiques.

M. MICHEL ALLAIRE :

2740

Oui.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

2745

Maintenant, la biométhanisation ne peut pas, à moins que je me trompe, traiter toute la matière organique là. Il y a une partie de matière organiquement qui est compostable, mais qui n'est pas biométhanisable. On parle des résidus verts, on parle de... les branches, les feuilles, les...

M. MICHEL ALLAIRE :

2750

Oui.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

2755

... le bois en général qui ne peut pas aller en biométhanisation. Alors ma question c'est : est-ce que ça implique que le choix de la biométhanisation, dans la CMM, est-ce que ça implique que nécessairement il va devoir y avoir une autre collecte pour ce type de résidus là, qui ne peut pas être biométhanisé?

2760 **M. MICHEL ALLAIRE :**

2765 Si on parle de Montréal uniquement, là, je parle de l'île de Montréal, dans le moment, il y a une usine de biométhanisation en planification et il y a aussi un centre de compostage. Donc il y aura le maintien des collectes, autant pour l'organique qui va être acheminé à la biométhanisation, les déchets verts, haie de cèdres et branches et compagnie, seront acheminés directement au centre de compostage ainsi que les digestats de la biométhanisation. Donc il y a une espèce de complémentarité, là, entre les deux qui va... qui est en planification dans le moment à Montréal.

2770 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Mais ça implique qu'il y a deux collectes, là, il y a une collecte pour la matière...

M. MICHEL ALLAIRE :

2775 Dans les secteurs... L'île... Puis ça, il faudrait, à la limite, adresser la question plus précisément aux gens de Montréal, là, qui gèrent l'exploitation, tout ça. Mais l'île est divisée en secteurs, évidemment, et les secteurs centraux, où il y a très peu de déchets de jardin et de déchets verts, seront probablement – puis je dis ça en... sous toutes réserves là – acheminés directement à la biométhanisation.

2780 Les déchets des deux extrémités, où il y a plus de déchets verts, de jardins et des déchets verts, probablement maintiendront deux collectes ou... Ça, il faudrait vraiment regarder dans le plan qu'on vous a... dans ce qu'on vous a soumis encore aujourd'hui, dans la liste des projets, il y avait le plan directeur de l'agglomération de Montréal. Donc ce type de détail là devrait inévitablement y être inscrit.

2785 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup. Là, on peut retomber dans le sujet.

2790 **LE PRÉSIDENT :**

2795 Bien. Alors écoutez, ceci termine la cinquième séance de l'audience publique. Nous allons donc arrêter jusqu'à la semaine prochaine. Nous poursuivrons le 30, mardi prochain, à 19 h. Merci infiniment et à la semaine prochaine.

SÉANCE AJOURNÉE AU 30 MARS 2021 À 19 h

2800

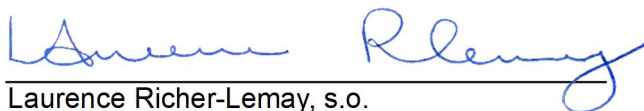
2805

Je soussignée, LAURENCE RICHER-LEMAY, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

2810

ET J'AI SIGNÉ :

2815


Laurence Richer-Lemay, s.o.